

CLE du 4 février 2025

Rapport n°7 – Bilan du Contrat de rivière et perspectives

Le contrat de rivière des Gardons est l'outil identifié par le SAGE pour faciliter sa mise en œuvre (disposition E3-4 du SAGE). Un premier contrat de rivière des Gardons, signé en 2010 et réactualisé en 2013, s'est achevé en décembre 2015. Le principe d'un second contrat de rivière a été validé en 2014 par le SMAGE des Gardons, devenu EPTB en 2018, et en 2016 par la CLE.

Le contrat de rivière a fait l'objet d'une convention entre les partenaires signée le 22 mars 2017, formalisant l'engagement des parties. Pour rappel, afin de simplifier la démarche du présent contrat de rivière, il a été décidé de ne pas intégrer de volet inondation dans le contrat, ce dernier étant traité de manière complète dans le PAPI.

Un dossier de réactualisation à mi-parcours du contrat de rivière a été élaboré en 2019 et présenté en CLE du 12 février 2020. La réactualisation a visé e à optimiser le contrat de rivière dans la seconde partie de son élaboration et à construire un nouveau volet contractuel avec l'Agence de l'eau sur la période 2020-2022.

Suite à la CLE de février 2020, des ajustements ont été effectués et la signature de l'avenant a eu lieu jeudi 9 septembre entre le Président de l'EPTB Gardons, M. Max ROUSTAN, et la Directrice de la délégation de l'Agence de l'eau de Montpellier, Mme Karine BONACINA, en présence de M. Frédéric GRAS, Président de la Commission Locale de l'Eau des Gardons.

La validation de l'engagement financier de l'Agence en faveur des opérations inscrites au programme d'actions 2020-2022, selon les règles en vigueur de son programme d'intervention, **est intervenue le 15 octobre 2020 par délibération de la commission des aides de l'Agence de l'eau à Lyon.**

En annexe du présent rapport figure le bilan complet du Contrat de rivière sur la période 2017-2022. Ce bilan est dressé en identifiant les avancées significatives des opérations, dans l'optique de l'atteinte de ses objectifs, et les éventuels points de blocage.

Quelques chiffres

Au terme de la cinquième année de mise en œuvre, le taux d'engagement technique est de 75 % (102 actions engagées sur 136), représentant 90 % d'engagement financier par rapport au prévisionnel.

Les engagements financiers sont bons à très bons pour 3 des 4 volets, représentant 130 %¹ des prévisions sur le volet A (Gestion quantitative), 99 % pour le volet D (Gouvernance) et 75 % pour le volet C (Milieux aquatiques).

¹ Un avancement supérieur à 100 % reflète l'engagement de montants correspondants à des programmes pluriannuels par certains maîtres d'ouvrage.

À titre d'information, les opérations « eau potable » (dans le volet A), concentrent le plus grand nombre de maîtres d'ouvrage (31), à travers 3 opérations. Le volet B (Qualité de l'eau) est le moins avancé (55% d'avancement financier). Les difficultés et retards dans la dynamique pressentie, notamment sur l'assainissement, trouvent en majorité leur fondement dans les évolutions législatives récentes (loi NOTRE, élargissement d'EPCI-FP, transfert de la compétence eau et assainissement...), et dans l'arrêt ou la réduction des dispositifs d'aides.

Sur la base des bilans des 2 contrats de rivière portés sur le bassin versant des Gardons, et compte tenu de l'évolution des dispositifs contractuels, il appartient à la CLE d'envisager, avec les partenaires et en particulier l'Agence de l'eau, la suite à donner à l'outil « contrat de rivière » sur le bassin versant.

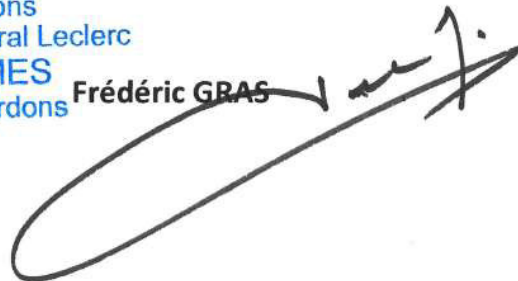
Les réflexions porteront sur la pertinence d'outil programmatique à l'échelle du bassin versant au regard des engagements contractuels existants entre l'Agence et les principales EPCI, et favorisant la poursuite d'une programmation ambitieuse, à la hauteur des défis posés par les évolutions climatiques.

Après validation par la CLE, il sera transmis en l'état aux partenaires institutionnels et à la commission des aides de l'Agence de l'eau, afin d'envisager la poursuite des opérations du contrat sur le bassin versant des Gardons.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir débattre de ce rapport.

Commission Locale de l'Eau
EPTB Gardons
6, Avenue du Général Leclerc
30000 NÎMES
SAGE des Gardons

Le Président,
Frédéric GRAS



Bilan du Contrat de rivière des Gardons 2017-2022

Commission locale de l'eau



**Projet
22/01/2025**



Les actions du contrat de rivière bénéficient également du soutien financier de l'Europe



et de la Région Occitanie



SOMMAIRE

A. Cadre du bilan du Contrat de rivière.....	7
1. OBJECTIFS ET CONTEXTE	7
2. LA CONCERTATION	7
B. Bilan du contrat de rivière	8
1. LE TABLEAU DE BORD DU CONTRAT DE RIVIERE	8
2. RAPPELS DE LA PRIORISATION	9
3. LE REAJUSTEMENT A MI-PARCOURS	11
3.1 Volet A – Gestion quantitative : zoom sur la programmation Eau potable.....	14
3.2 Volet B – Qualité de l'eau : zoom sur la programmation assainissement	20
3.3 Les suppressions d'actions et les propositions d'actions nouvelles	23
4. BILAN AU TERME DE LA 5EME ANNEE DE MISE EN ŒUVRE.....	28
4.1 - Bilan global	28
4.2 - Bilans au regard des engagements contractuels.....	32
4.3 Synthèse des actions par volet – bilan 2017-2022.....	38
5. BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE AU REGARD DES OBJECTIFS DU SDAGE ET DE SON PROGRAMME DE MESURE.....	60
5.1 Contrat de rivière et programme de mesure du SDAGE (PDM)	60
5.2 Contrat de rivière et SAGE	68
D. Fiches actions	69
E. Tableaux de présentation	69
E-1. TABLEAU DE SUIVI DES ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE DES GARDONS 2017-2022 (LISTE COMPLETE)	70
E-2. PROGRAMMATION EAU POTABLE.....	71
E-3. PROGRAMMATION ASSAINISSEMENT.....	76
E-4. RAPPEL : TABLEAU DE DETAIL DU REAJUSTEMENT A MI-PARCOURS DU CONTRAT DE RIVIERE DES GARDONS DE LA PROGRAMMATION 2020-2022 ET DE L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER....	80

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABEAU 1 : LES OPERATIONS PRIORITAIRES CONTRACTUELLES DU CONTRAT DE RIVIERE DES GARDONS	10
TABEAU 2 : REAJUSTEMENT DES ENVELOPPES PREVISIONNELLES A MI-PARCOURS (€, MELANGE DE HT ET TTC).....	12
TABEAU 3 : LISTE DES 32 ACTIONS QU'IL A ETE PROPOSE DE SUPPRIMER (REAJUSTEMENT MI-PARCOURS 2019-2020)	24
TABEAU 4 : AJOUTS D'ACTIONS A L'OCCASION DU REAJUSTEMENT (2019-2020)	27
TABEAU 5 : ENGAGEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER DU CONTRAT DE RIVIERE (2023).....	29
TABEAU 6 : LES 3 ACTIONS DE PREMIERE PRIORITE OPERATIONNELLE NON REALISEES	30
TABEAU 7 : LES 8 ACTIONS DE PREMIERE PRIORITE BRUTE NON REALISEES	31
TABEAU 8 : BILAN DES ACTIONS CONCERNEES PAR DES MAJORATIONS DE TAUX D'AIDE	32
TABEAU 9 : BILAN DES ACTIONS DOTEES D'AIDES SPECIFIQUES CONTRACTUELLES	34
TABEAU 10 : BILAN DES OPERATIONS PRIORITAIRES CONTRACTUELLES DU CONTRAT DE RIVIERE DES GARDONS.....	36
TABEAU 8 : CORRESPONDANCE ENTRE CONTRAT DE RIVIERE ET PROGRAMME DE MESURES DU SDAGE	60
TABEAU 12 : ÉVOLUTION ENTRE 2015 ET 2019 DU CLASSEMENT DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES VIS-A-VIS DU RISQUE DE NON ATTEINTE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	64
TABEAU 13 : ÉVOLUTION ENTRE 2015 ET 2019 DU CLASSEMENT DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES VIS-A-VIS DU RISQUE DE NON ATTEINTE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	66
TABEAU 14 : SYNTHÈSE A L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT DES GARDONS DES PRESSIONS A L'ORIGINE DU RISQUE DE NON ATTEINTE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ENSEMBLE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES (ÉVOLUTION 2015-2019)	67

PRÉAMBULE

Le présent document constitue le rapport complet de bilan du contrat de rivière des Gardons sur la période 2017-2022. Le contrat de rivière des Gardons est l'outil identifié par le SAGE pour faciliter sa mise en œuvre (disposition E3-4 du SAGE).

Il est transmis en l'état aux partenaires institutionnels et à la commission des aides de l'Agence de l'eau, afin d'envisager la poursuite des opérations du contrat sur le bassin versant des Gardons.

Le contrat de rivière des Gardons a été validé par la Commission Locale de l'Eau le 21 octobre 2016 et a fait l'objet d'une convention entre les partenaires signée le 22 mars 2017, formalisant l'engagement des parties. Pour rappel, afin de simplifier la démarche du présent contrat de rivière, il a été décidé de ne pas intégrer de volet inondation dans le contrat, ce dernier étant traité de manière complète dans le PAPI.

Un dossier de réactualisation à mi-parcours du contrat de rivière a été élaboré en 2019 et présenté en CLE du 12 février 2020. La réactualisation a visé e à optimiser le contrat de rivière dans la seconde partie de son élaboration et à construire un nouveau volet contractuel avec l'Agence de l'eau sur la période 2020-2022.

Suite à la CLE de février 2020, des ajustements ont été effectués et la signature de l'avenant a eu lieu **jeudi 9 septembre entre le Président de l'EPTB Gardons, M. Max ROUSTAN, et la Directrice de la délégation de l'Agence de l'eau de Montpellier, Mme Karine BONACINA, en présence de M. Frédéric GRAS, Président de la Commission Locale de l'Eau des Gardons.**

La validation de l'engagement financier de l'Agence en faveur des opérations inscrites au programme d'actions 2020-2022, selon les règles en vigueur de son programme d'intervention, **est intervenue le 15 octobre 2020 par délibération de la commission des aides de l'Agence de l'eau à Lyon.**

Ce bilan du contrat de rivière est dressé en identifiant les avancées significatives des opérations, dans l'optique de l'atteinte de ses objectifs, et les éventuels points de blocage.

Rappels sur l'organisation du contrat de rivière des Gardons

Un premier contrat de rivière des Gardons, signé en 2010 et réactualisé en 2013, s'est achevé en décembre 2015. Le principe d'un second contrat de rivière a été validé en 2014 par le SMAGE des Gardons, devenu EPTB en 2018, et en 2015 par la CLE. Pour rappel, afin de simplifier la démarche du présent contrat de rivière, il a été décidé de ne pas intégrer de volet inondation dans le contrat, ce dernier étant traité de manière complète dans le PAPI.

Le contrat de rivière objet du présent bilan (2017-2022) a été élaboré sur l'année 2016, sur la base bilan du 1er contrat 2010-2015. Il a été validé par la CLE le 21 octobre 2016 et par le SMAGE des Gardons le 25 octobre. Il a fait l'objet d'une convention entre les partenaires signée le 22 mars 2017, formalisant l'engagement des parties quant à 402 actions portées par 92 maîtres d'ouvrage pour une enveloppe financière de l'ordre de 130 millions d'€.

A l'occasion du bilan à mi-parcours en 2019-2020, administrativement, les échanges avec les partenaires ont écarté la nécessité de formaliser le bilan à mi-parcours par la signature d'un avenant avec tous les signataires d'origine. **L'avenant n'a donc été signé qu'entre l'EPTB et l'Agence de l'eau en septembre 2020 et approuvé par la commission des aides de l'Agence de l'eau à Lyon du 15 octobre 2020.**

Le contrat de rivière et son programme d'actions est organisé de la manière suivante :

- ➡ **4 volets** qui reprennent les grandes thématiques du SAGE :
 - **Volet A : Mettre en place une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau dans le respect des usages et des milieux**
 - **Volet B : Améliorer la qualité des eaux**
 - **Volet C : Préserver et reconquérir les milieux aquatiques**
 - **Volet D : Assurer une gouvernance efficace et concertée en interaction avec l'aménagement du territoire**
- ➡ Des **axes** (notés I à ...) dans chaque thématique qui regroupent les actions qui concourent à de grands objectifs ou à des sous thématiques.
- ➡ Des **opérations** (notées 1 à...), dans chaque axe, qui regroupent les actions concourant à un même sous-objectif,
- ➡ Des **actions** (notées 1 à ...).

Chaque opération est décrite par **une fiche** qui détaille l'ensemble des actions. La nomenclature des actions est la suivante : *lettre (volets A à D) – chiffre romain (axes : I à VI) – chiffre (opération 1 à...) chiffre (action).*

Le contrat de rivière initial, signé en mars 2017, comprend les documents suivants :

- Dossier définitif,
- Contrat de rivière – 2017/2022 : contrat signé entre les partenaires,
- Contrat de rivière – Fiches opérations,
- Contrat de rivière - Atlas cartographique

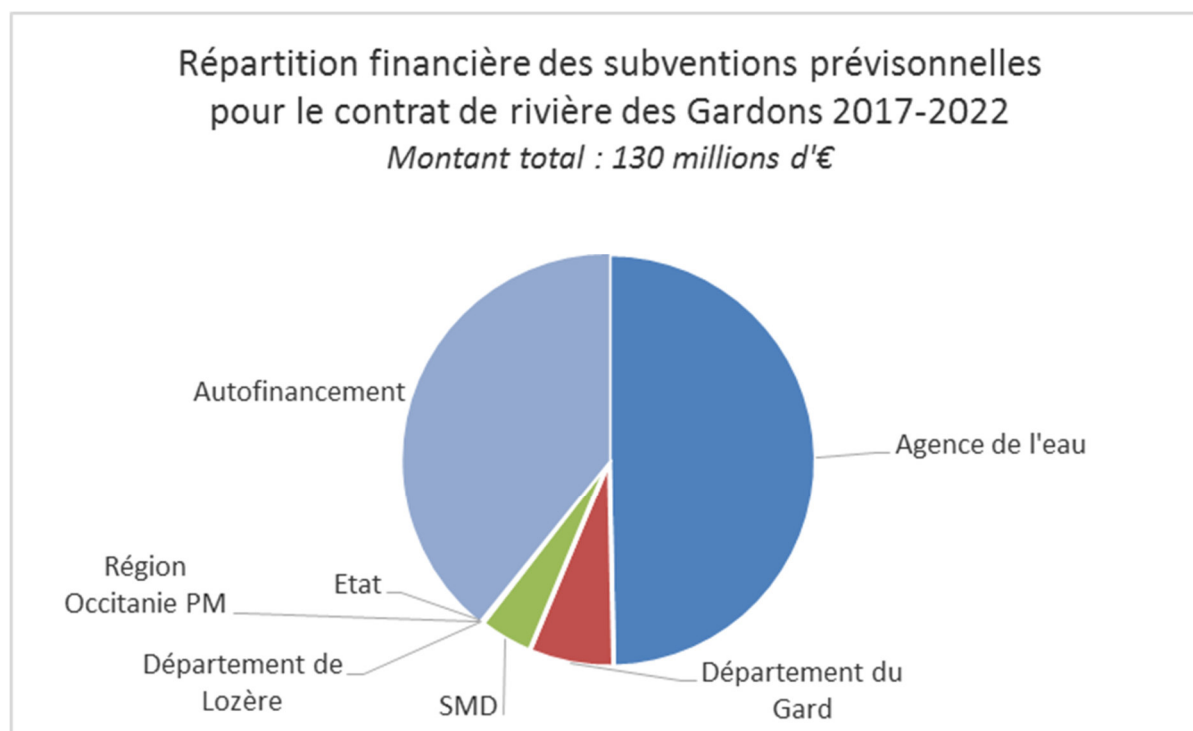
Le contrat de rivière a été diffusé aux partenaires et aux maîtres d'ouvrage en parallèle de l'envoi d'une clé USB renfermant le SAGE et réalisée en 2018. La diffusion s'est achevée durant l'été 2019.

Signataires du contrat de rivière en 2017 :



À noter qu'en 2020, le SIAEP de l'Avène a été représenté par Alès agglomération (transfert de compétence eau potable).

Répartition financière



Le présent dossier de bilan comprend les documents suivants :

- Rapport Complet (présent document)
- Fiches opérations actualisées à mi-parcours,
- Atlas cartographique actualisé à mi-parcours.

A. CADRE DU BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE

1. Objectifs et contexte

Les objectifs du bilan sont les suivants :

- ➔ **Dresser le bilan technique et financier des actions du contrat**, en particulier des actions prioritaires (*source : Convention du Contrat de rivière, p.6*),
- ➔ **Présenter dans la mesure du possible un bilan environnemental présentant le gain environnemental permis par le contrat**,
- ➔ **Faire le lien avec les priorités du SDAGE**, c'est-à-dire les mesures inscrites dans son Programme de mesure, afin de montrer en quoi le contrat remplit les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau,

2. La concertation

L'élaboration du contrat et son bilan se sont appuyés sur la forte dynamique de concertation du SAGE, en ajustant et allégeant la démarche à l'occasion du bilan à mi-parcours, compte-tenu du cadre plus contraint qu'au moment de l'élaboration du contrat, de 2015 à 2016.

La concertation globale s'est organisée comme-suit :

- ➔ **Une information** aux élus et partenaires et aux maitres d'ouvrage du bassin versant incluse dans un **courrier d'accompagnement** de la diffusion du contrat de rivière entre novembre 2018 et août 2019,
- ➔ **Pilotage politique par la CLE :**
 - 5 CLE entre le 10 mars 2015 et 21 octobre 2016 consacrées à l'élaboration du contrat de rivière
 - 4 CLE entre le 18 avril 2019 et le 12 février 2020 consacrées au bilan à mi-parcours et à la programmation 2020-2022 pour la seconde phase du contrat de rivière
 - Des bilans annuels de l'avancement des actions ont été effectués en CLE entre 2017 et 2023 (21 décembre 2017, 6 décembre 2018, 13 décembre 2019, 12 février 2020, 19 mai 2021, 11 mai 2023), avec une information sur l'élaboration du bilan à mi-parcours en 2019 et 2020
- ➔ **Pilotage technique :**
 - **Composition du comité technique** : État (DDTM30, DREAL), Agence de l'eau, Agence régionale de Santé, départements du Gard et de la Lozère, Région Occitanie, EPTB Gardons.

- **4 réunions du comité de pilotage lors de la première phase de mise en œuvre** (11 juin 2015, 8 octobre 2015, 13 juin 2016 et 4 octobre 2016),
 - **2 réunions du comité de pilotage pour l'élaboration de la seconde phase** : 7 novembre 2019, 7 janvier 2020,
 - **plusieurs réunions entre les services de l'EPTB et de l'Agence de l'eau pour préparer la programmation de la seconde phase** : un échange préalable le 4 février 2019, deux réunions de travail le 15 octobre 2019 et le 22 janvier 2020.
- ➔ Des **contacts directs et/ou des réunions spécifiques** avec les acteurs du territoire : gestionnaires de l'AEP et de l'assainissement (notamment Alès agglomération, Nîmes métropole, Grand'Combiennne des Eaux, ...), services techniques départementaux du Gard et de la Lozère pour exploiter les outils de suivi des uns et des autres et sollicités compte-tenu de leur bonne connaissance des projets sur le secteur lozérien, fédération de pêche du Gard, ...

B. BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE

1. Le tableau de bord du contrat de rivière

Le contrat de rivière comprend **136 actions** au sens strict, dont le tableau de bord annexé donne le détail (cf. D-Tableau 1). En détaillant les actions concernant l'assainissement collectif et l'eau potable, qui constituent les deux postes de dépense les plus importants, le nombre d'actions est porté à **316 actions** (74 actions portant sur l'Alimentation en eau potable - AEP, 120 sur l'assainissement).

Par ailleurs, sachant que certaines actions peuvent comporter plusieurs sous-actions le nombre total d'actions identifiées est de 402. Elles se répartissent ainsi :

	Nb actions		
	Brut	Brut avec détail AEP et assainissement	Détaillé
Gestion quantitative	40	107	112
Qualité des eaux	34	147	213
Milieux aquatiques	50	50	61
Gouvernance	12	12	16
Total	136	316	402

Pour mener à bien ces actions il a été identifié **92 maîtres d'ouvrage**.

Les éléments du tableau de suivi (cf. Tableau E – 1) comprennent :

- ➔ Le rappel des actions,
- ➔ Un niveau d'avancement, selon les critères définis dans les fiches opérationnelles, accompagné d'un commentaire,

- ➔ Un avancement budgétaire, essentiellement axé sur les engagements financiers (sources : comptabilité EPTB, tableau des aides attribuées par l'agence de l'eau, résultats des comités de programmation ou sources directes),
- ➔ Le rappel des objectifs chiffrés et un indicateur de réalisation qui répond à l'objectif chiffré,
- ➔ Une colonne avec une couleur qui permet de mesurer l'avancement de l'action :
 - **Vert** : l'action est réalisée, engagée ou en préparation,
 - **Jaune** : l'action n'est pas engagée mais le non engagement ou le retard est justifié et indépendant du maître d'ouvrage et/ou de l'animation du contrat de rivière,
 - **Rouge** : l'action n'a pas été engagée et ne dispose généralement pas de perspective de réalisation.
 - **Blanc** : l'action n'est pas retenue pour la présente évaluation car n'était pas prévue en première phase (2017-2019)

2. Rappels de la priorisation

La priorisation des actions est réalisée selon différents paramètres :

- ➔ La priorité brute, **notée priorité ou P, qui évalue l'efficacité de l'action au regard des objectifs** :
 - **Priorité 1** : action évaluée très pertinente pour atteindre les objectifs prioritaires : DCE, directive inondation, objectifs départementaux, objectifs locaux à fort enjeu (CLE, SAGE,,)
 - **Priorité 2** : action évaluée nécessaire pour atteindre les objectifs prioritaires ou d'accompagnement du contrat.
- ➔ La faisabilité, **notée faisabilité ou F, qui évalue le degré de contraintes associé à la réalisation de l'action** :
 - **Faisabilité 1** : pas de contrainte significative identifiée,
 - **Faisabilité 2** : des contraintes sont identifiées mais elles ne semblent pas de nature à émettre des doutes sur l'aboutissement de l'action,
 - **Faisabilité 3** : des contraintes fortes sont identifiées pouvant freiner voire bloquer la réalisation de l'action.
- ➔ **Le croisement des deux paramètres aboutit à la priorité opérationnelle**, notée PO, selon le principe suivant, détaillé dans le tableau de croisement ci-après :

- PO1 : $P+F=2$
- PO2 : $P+F=3$
- PO3 : $P+F>3$

		Faisabilité		
		1	2	3
Priorité Brute	1	2	3	4
	2	3	4	5

Cette méthode de priorisation, qui a pour objet d'être plus opérationnelle et réaliste, a été élaborée dans le premier contrat de rivière (2010-2015) et reprise par la suite dans l'ensemble des documents de programmation portés par l'EPTB Gardons.

Dans le cadre de ses compétences et de sa capacité budgétaire, l'EPTB Gardons, porteur de la démarche et maître d'ouvrage de nombreuses actions, s'est engagé, au moment de la signature du contrat, à assurer la conduite et la réalisation des actions du contrat qui lui incombent en donnant la priorité aux actions classées selon l'indicateur défini ainsi : 80% des PO1 + 50% des PO2.

En complément de la priorisation expliquée ci-avant, un dernier niveau de priorité est à signaler ici, associé spécifiquement au suivi de l'état d'avancement des opérations prioritaires pour la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée. Les opérations prioritaires concernées sont mentionnées dans la convention du contrat de rivière et rappelées dans le tableau ci-dessous (*Réf. tableau : convention du contrat de rivière des Gardons, mars 2017, p6*) :

Tableau 1 : Les opérations prioritaires contractuelles du contrat de rivière des Gardons

Volet	Code action	Maîtres d'ouvrage	Opération	Avancement attendu
VOLET A : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE	A-III 1.1	EPTB GARDONS	PGRE	Approuvé par la CLE
	A-IV 2.1 A-IV 2.2	Collectivités	Travaux d'économies d'eau - AEP P1-	75% des opérations engagées (nombre de collectivités et montant de travaux)
	S.O.	EPTB GARDONS	Bilan et impact des actions d'économies d'eau engagées en 1 ^{ère} partie de contrat	Achevé
	A-IV 4.6	SISE du canal de Boucoiran	Orientation de gestion des prélèvements - Etude	Achevé
	A-IV 4.1	Chambre agriculture du Gard	Travaux d'économies d'eau hors AEP – Volet Animation-	Emergence de 5 dossiers d'économies d'eau.
VOLET B : QUALITE DE LEAU	B-III 3.1	S.I.E de Remoulins & St Bonnet du Gard	STEP intercommunale	Travaux engagés
		Commune de Collias	STEP de Collias	Travaux engagés
	B-III 3.2	Communauté Alès Agglomération	Traitement tertiaire STEP de St Jean du Gard	Travaux achevés
	B-III 1		Diagnostic des réseaux d'assainissement d'Alès	Etude engagée
	B-III 2.1		Réhabilitation des réseaux d'assainissement – St Christol les Alès & St Privat des vieux	Travaux achevés
	B-V 1.1	Commune de St Siffret	Démarche AAC de St Siffret	Programme d'actions engagé
		SIAEP de Tornac et Massillargues Atuech	Démarche AAC de Massillargues Attuech	Programme d'actions engagé
VOLET C : MILIEUX	C-I 2.2	EPTB Gardons	Plan de Gestion Durable – Gardon d'Anduze.	Étude achevée – niveau AVP
	C-IV 2.1	EPTB GARDONS OU COLLECTIVITES	Franchissabilité des seuils de Remoulins	Projet défini – niveau PRO
	C-IV 2.2		Franchissabilité du Seuil de Collias	Travaux engagés

3. Le réajustement à mi-parcours

La **réactualisation du contrat a eu lieu en 2019-2020**. L'ensemble des maîtres d'ouvrage identifiés initialement (maîtres d'ouvrages susceptibles de porter des actions éligibles selon le XIème programme d'intervention de l'Agence de l'eau) a été sollicité et des réunions spécifiques organisées avec les services de certaines EPCI, notamment compte-tenu du volume important des opérations envisagées et pour mutualiser les informations transmises par les maîtres d'ouvrage (d'Alès agglomération et Nîmes Métropole).

Il convient de rappeler la complexité, à plusieurs titres, du cadre d'élaboration de la programmation.

Comme évoqué lors des réunions de la CLE notamment en 2019, le financement des opérations inscrites au contrat de rivière est désormais principalement conditionné par l'identification de mesures dans le Programme de mesures du SDAGE (PDM) et le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT), constituant en quelque sorte la déclinaison départementale du PDM.

En outre, une singularité du contrat de rivière des Gardons a tenu dans un décalage des calendriers des éléments de cadrage, impactant la programmation de l'année 2022. En effet, le contrat de rivière a été mis en œuvre sur deux cycles de SDAGE (2016-2021 puis 2022-2027) et sur 2 programmes d'interventions de l'Agence de l'eau (10^{ème} programme puis 11^{ème} à compter de 2019).

Par ailleurs, il est également à noter que des discussions et contractualisations sont intervenues entre l'Agence de l'eau et les principales EPCI à fonds propre en parallèle de l'élaboration du bilan à mi-parcours et de la programmation 2020-2022. Ces discussions et les spécificités des territoires induisent que plusieurs opérations prévues par les EPCI n'ont pas été incluses dans la programmation du contrat de rivière.

Enfin, il faut signaler que le transfert de compétences « Eau et assainissement » a complexifié notablement la visibilité et l'établissement de la programmation concernant l'alimentation en eau potable (AEP, dans le volet A) et l'assainissement (dans le volet B) pour les 3 années 2020-2022. Au regard de l'approche des élections municipales 2020 et de l'avancement des projets de transferts de compétences « eau » vers les EPCI, la programmation 2020-2022 comportait un certain nombre d'incertitudes.

Le réajustement des actions et de leur calendrier prévisionnel a été effectué en lien avec :

- ➡ l'évolution du contexte, des compétences (GEMAPI, eau et assainissement), des dispositifs d'accompagnement financier,
- ➡ l'évolution de la connaissance,
- ➡ les difficultés d'avancement ou la capacité de portage.

L'engagement financier de l'Agence de l'eau sur la période 2020 – 2022 a été inscrite dans un montant total d'aide de 15 951 999 € dont 15 302 159 euros d'aides garanties, 70 000 € d'aides en majoration de taux, et 579 840 € d'aides exceptionnelles contractuelles.

Les enveloppes prévisionnelles pour la seconde phase (2020-2022) finalisées en 2020 sont rappelées dans les deux tableaux suivants. Elles sont indicatives, l'assiette des opérations étant variable, HT ou TTC.

Par cohérence avec d'autres outils de programmation et le contrat de rivière initialement signé en 2017, ce bilan est présenté avec des années d'engagement financier (année de dépôt de la demande de financement) et non des années de réalisation. Cette présentation est la plus réaliste et la plus fiable.

Tableau 2 : Réajustement des enveloppes prévisionnelles à mi-parcours (€, mélange de HT et TTC)

VOLET	Prév. 2020 initial (2017)	Prév. 2020 (actu)	Prév. 2021 (2017)	Prév. 2021 (actu)	Prév. 2022 initial (2017)	Prév. 2022 (actu)
A – Gestion quantitative	13 359 575	8 398 900	5 257 460	14 864 565	5 139 500	12 967 850
B – Qualité de l'eau	7 150 000	18 543 700	3 957 000	6 071 600	2 672 000	9 699 000
C – Milieux aquatiques	4 351 000	1 205 500	2 919 000	1 922 000	1 861 000	2 656 000
D - Gouvernance	552 000	624 000	552 000	680 400	579 600	714 000
TOTAL	25 412 575	28 772 100	12 685 460	23 538 565	10 252 100	26 036 850

Bilan comparatif des montants prévisionnels pour 2020-2022 (en €, mélange de HT et de TTC)

Prévisions phase 2 (en 2017)	48 350 135 €
Prévisions phase 2 réajustées à mi-parcours	78 347 515 €

Les enveloppes prévisionnelles issues du réajustement à mi-parcours étaient plus importantes que celles initialement prévues (en 2017), ce qui s'explique avant tout par la complexité à estimer des engagements financiers à 3 ans de terme (c'est-à-dire la difficulté d'estimer en 2017 les engagements pour 2020 et plus) et aussi par l'évolution du contexte des opérations.

Le tableau complet de suivi des opérations du contrat de rivière 2017-2022 est présenté séparément (cf. Tableau E-1), ainsi que le détail de la programmation réajustée pour la deuxième phase du contrat avec l'accompagnement financier possible (cf. Tableau E-4) et le document compilant l'ensemble des fiches opérations mises à jour.

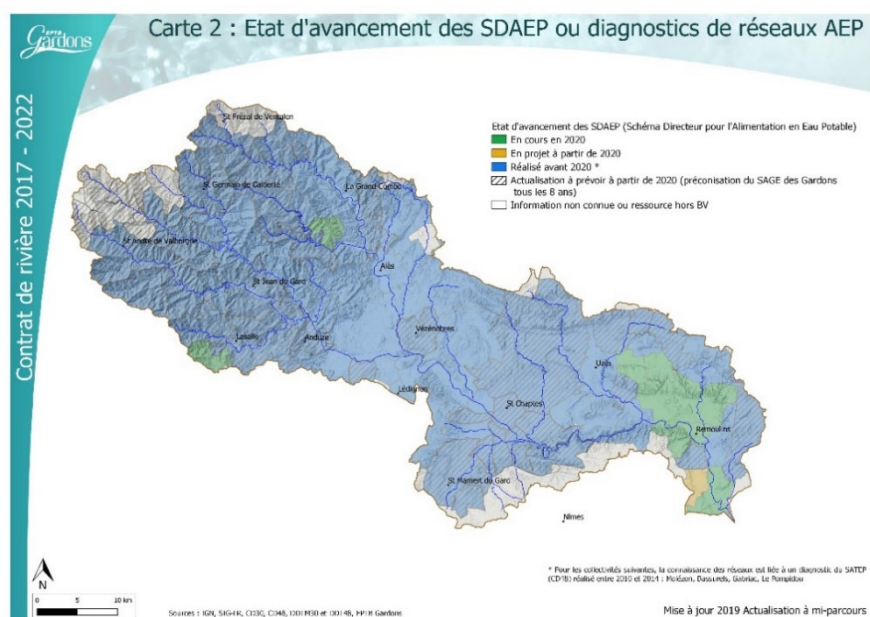
Il faut noter que l'engagement des partenaires financiers a été conditionné par plusieurs critères non détaillés ici car relevant de l'instruction des dossiers. Les taux d'aide figurant dans les fiches opérations et dans le tableau récapitulatif (E-4) sont des taux indicatifs, ils ont pu évoluer selon critères précités, avec un autofinancement minimal de 20% par le maître d'ouvrage.

Par souci de simplicité, ne figurent ici que les éléments principaux de la programmation des opérations « eau potable » et « assainissement », occupant la majeure part des enveloppes (les éléments ci-après sont extraits des fiches opérations concernées). Par cohérence et souci de simplicité, la numérotation des cartes mises à jour est inchangée par rapport à la numérotation initiale au moment de la signature du contrat.

Le détail des enveloppes figure dans les tableaux présentés à la rubrique E à la fin du présent rapport.

3.1 VOLET A – GESTION QUANTITATIVE : ZOOM SUR LA PROGRAMMATION EAU POTABLE

Extrait de fiche opération A-IV-1 : Réalisation de schémas directeurs AEP et de diagnostics des réseaux AEP



Dans l'état des connaissances en 2020, les collectivités dont la réalisation d'un SDAEP ou son actualisation a été programmée pour la seconde partie du contrat sont les suivantes :

Saint André de Valborgne	Réalisation du schéma prioritaire compte tenu des rendements et en perspective d'un transfert de compétences à la CCCACTS
Comps	Réalisation d'un SDAEP
Uzès	Complément nécessaire au SDAEP actuel afin d'identifier des gains environnementaux
Parignargues	Réalisation d'un SDAEP
SIAEP de Lasalle	Réalisation d'un SDAEP
Alès Agglomération	Réalisations de SDAEP suite au transfert de compétences sur les communes suivantes : Deaux, Vézénobres, Laval-Pradel, St Martin de Valgagues, Lézan et St Jean de Serres
SIAEP des Gardies	Complément au SDAEP actuel

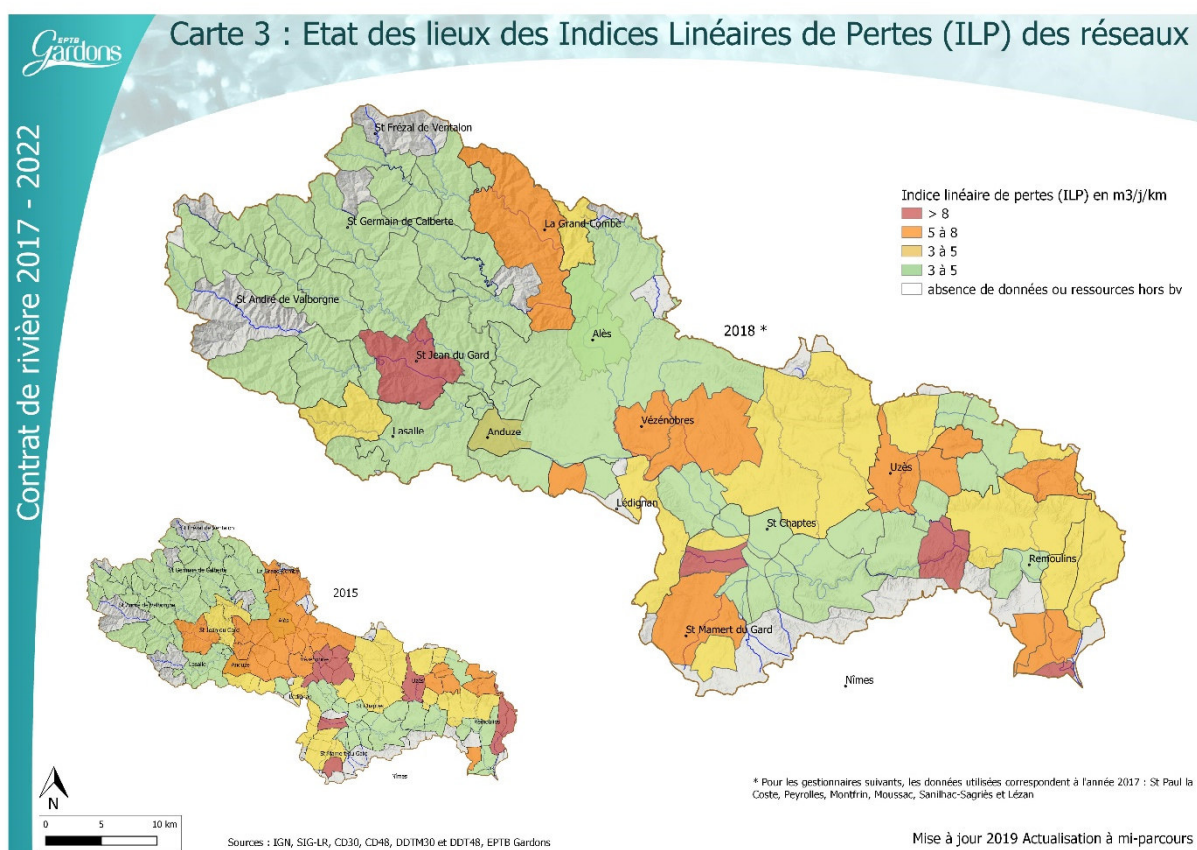
A noter qu'un certain nombre de SDAEP est en cours et ne figurent donc pas dans la programmation du présent contrat (*) (Liste indicative sur la base de l'état des connaissances) :

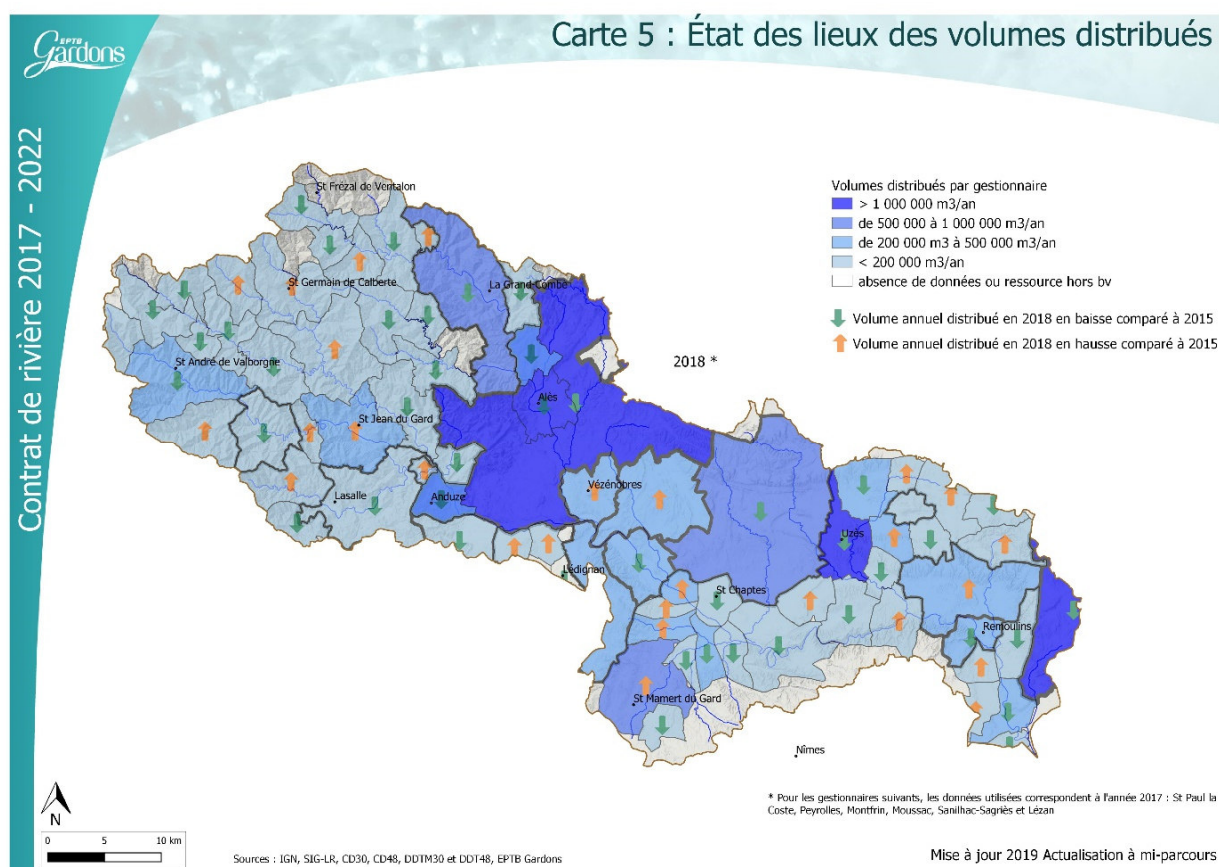
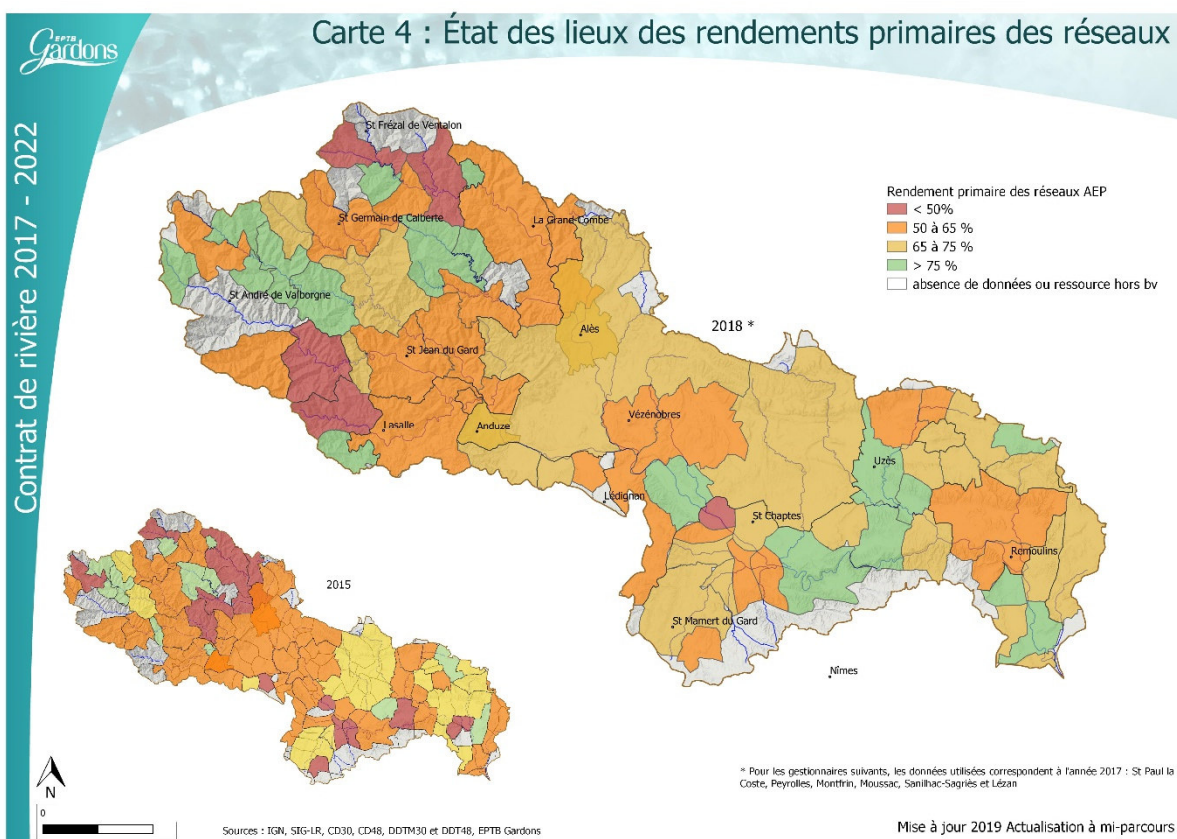
ALES
AVENE (SIAEP)
S.I DES EAUX REMOULINS ST BONNET
SIAEP DU PONT DU GARD
MONTFRIN
SAINT-SIFFRET
COLOGNAC

Les montants inscrits pour les années 2020 et 2021 correspondent aux montants prévisionnels des projets de schémas identifiés. Afin d'anticiper les actualisations des schémas existants devenus obsolètes ou l'élaboration de nouveaux schémas autres que ceux identifiés pour 2022, le montant de la dernière année (2022) est basé sur la réalisation moyenne de 5 schémas.

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total (€HT)
A-IV-1	Réalisation de schémas directeurs AEP et de diagnostics des réseaux AEP				240 000	720 000	350 000	1 310 000

Extrait de fiche opération A-IV-2 : Travaux d'amélioration des rendements AEP





La plupart des actions concerne des remplacements de canalisations fuyardes visant à l'amélioration des rendements de réseaux. Quelques travaux concernant des réfections de réservoir identifiés comme fuyards ont été intégrés dans le programme ainsi que certains travaux ne visant pas stricto-sensu des économies d'eau. Ces travaux concernent généralement des communes classées en zone de revitalisation rurale (ZRR).

Les collectivités présentant des travaux (économies d'eau ou non) classées en ZRR sont dans tous les cas identifiés (cf. tableau ci-dessous). Les montants totaux inscrits au contrat sont les montants hors ZRR.

Les montants des travaux inscrits ont été issus des échanges avec les gestionnaires sur la base de:

- ➡ La programmation de travaux issus d'un schéma directeur,
- ➡ Les premiers résultats de sectorisation dans le cadre d'un schéma directeur en cours,
- ➡ La capacité d'autofinancement du gestionnaire,
- ➡ Un linéaire de travaux envisagé au regard de la prévision de lancement d'un schéma directeur en 2020. Dans ces cas, notamment sur Alès agglomération, un montant de travaux prévisionnel a été prévu pour l'année 2022 sur la base de 1 à 2% du linéaire de réseau et 300 €/ml.

Des travaux de sectorisation complémentaire, d'acquisition de matériel de recherche de fuites (matériel, logiciel de télégestion, etc.) ont également été inscrits.

Liste des maîtres d'ouvrage présentant un programme de travaux (réajustement mi-parcours en 2019) :

Maîtres d'ouvrage (2017-2019)	Maîtres d'ouvrage (2020-2022) ou EPCI de rattachement	2020	2021	2022	Total € HT	Total € TTC	ZRR 0=non 1=oui
Alès (Réal)	Alès agglomération	2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000	7 200 000	0
Anduze	Alès agglomération	220 000	270 000	0	370 000	444 000	0
Brignon	Alès agglomération	0	0	150 000	150 000	180 000	0
Lamelouze	Alès agglomération	0	89 400	82 800	172 200	206 640	0
Laval-Pradel	Alès agglomération	0	0	117 000	117 000	140 400	0
Massanes	Alès agglomération	0	0	30 000	30 000	36 000	0
Mialet	Alès agglomération	0	30 000	135 000	165 000	198 000	0
SIAEP Avène	Alès agglomération	2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000	7 200 000	0
SIAEP de Tornac	Alès agglomération	240 000	160 000	837 000	1 237 000	1 484 400	0
SIAEP Droude	Alès agglomération	0	470 000	96 200	566 200	679 440	0
SIAEP Mayre	Alès agglomération	0	0	153 000	153 000	183 600	0
SIDEA Grand Combe	Alès agglomération	0	200 000	200 000	400 000	480 000	0
Soustelle	Alès agglomération	0	0	30 000	30 000	36 000	0
St Martin de Valgugues	Alès agglomération	0	0	132 000	132 000	158 400	0
St Paul la Coste	Alès agglomération	0	0	30 000	30 000	36 000	0
Peyrolles	CC Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires	33 000	0	0	33 000	39 600	1
SIAEP de Lasalle	CC Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires	0	200 000	0	200 000	240 000	1
SIAEP Saumane- Estrechure	CC Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires	383 000	0	0	383 000	459 600	1
Soudorgues	CC Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires	15 000	0	0	15 000	18 000	1
Le Collet de Dèze	CC Cévennes au Mont Lozère	30 000	0	0	30 000	36 000	1
St Michel de Dèze	CC Cévennes au Mont Lozère	75 000	0	0	75 000	90 000	1
Moussac	CC Pays Uzès	0	0	287 640	287 640	345 168	1
SIAEP de Montaigu	CC Pays Uzès	194 000	97 000	71 000	362 000	434 400	1
SIVOM Collorgues	CC Pays Uzès	78 800	0	0	78 800	94 560	1
St Maximin	CC Pays Uzès	200 000	0	0	200 000	240 000	1
St Quentin la Poterie	CC Pays Uzès	0	10 000	0	10 000	12 000	1
St Siffret	CC Pays Uzès	10 000	0	150 000	160 000	192 000	1
Uzès	CC Pays Uzès	0	0	1 025 000	1 025 000	1 230 000	1
Comps	CC Pont du Gard	0	0	500 000	500 000	600 000	0
Fournès	CC Pont du Gard	260 000	0	390 000	650 000	780 000	0
Montfrin	CC Pont du Gard	0	600 000	0	600 000	720 000	0
Pouzilhac	CC Pont du Gard	162 000	115 000	0	277 000	332 400	0
SI Pont du Gard	CC Pont du Gard	400 000	400 000	400 000	1 200 000	1 440 000	0
SIAEP Remoulins et St Bonnet du Gard	CC Pont du Gard	1 000 000	0	500 000	1 500 000	1 800 000	0
Valliguières	CC Pont du Gard	0	107 500	266 000	373 500	448 200	0
Nîmes Métropole	Nîmes Métropole	750 000	250 000	200 000	1 200 000	1 440 000	0
Cardet	Piémont Cévenol	250 000	0	0	250 000	300 000	1
Cognac	Piémont Cévenol	0	100 000	0	100 000	120 000	1
Lédignan	Piémont Cévenol	250 000	250 000	250 000	750 000	900 000	1
SIAEP Domessargues	SIAEP Domessargues	290 000	290 000	290 000	870 000	1 044 000	1
TOTAL € (ZRR compris)		8 840 800	7 638 900	10 322 640	26 802 340	32 162 808	
TOTAL € (hors ZRR)		7 032 000	6 691 900	8 249 000	21 972 900	26 367 48 0	

🔹 PHASAGE PREVISIONNEL PHASE 2 🔹

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total hors ZRR (€ HT)
A-IV-2.1	Travaux d'amélioration des rendements AEP de première priorité en zone urbaine				2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000
A-IV-2.2	Travaux d'amélioration des rendements AEP de première priorité en zone rurale				5 032 000	4 101 900	6 002 800	15 136 700
A-IV-2.3	Travaux d'amélioration des rendements AEP de seconde priorité - économie d'eau				0	590 000	96 200	686 200
A-IV-2.4	Travaux d'amélioration des rendements AEP de seconde priorité - autres travaux				0	0	150 000	150 000

3.2 VOLET B – QUALITE DE L'EAU : ZOOM SUR LA PROGRAMMATION ASSAINISSEMENT**Extrait de la fiche opération B-III-1 : Connaissance et planification des systèmes d'assainissement (SDA)**

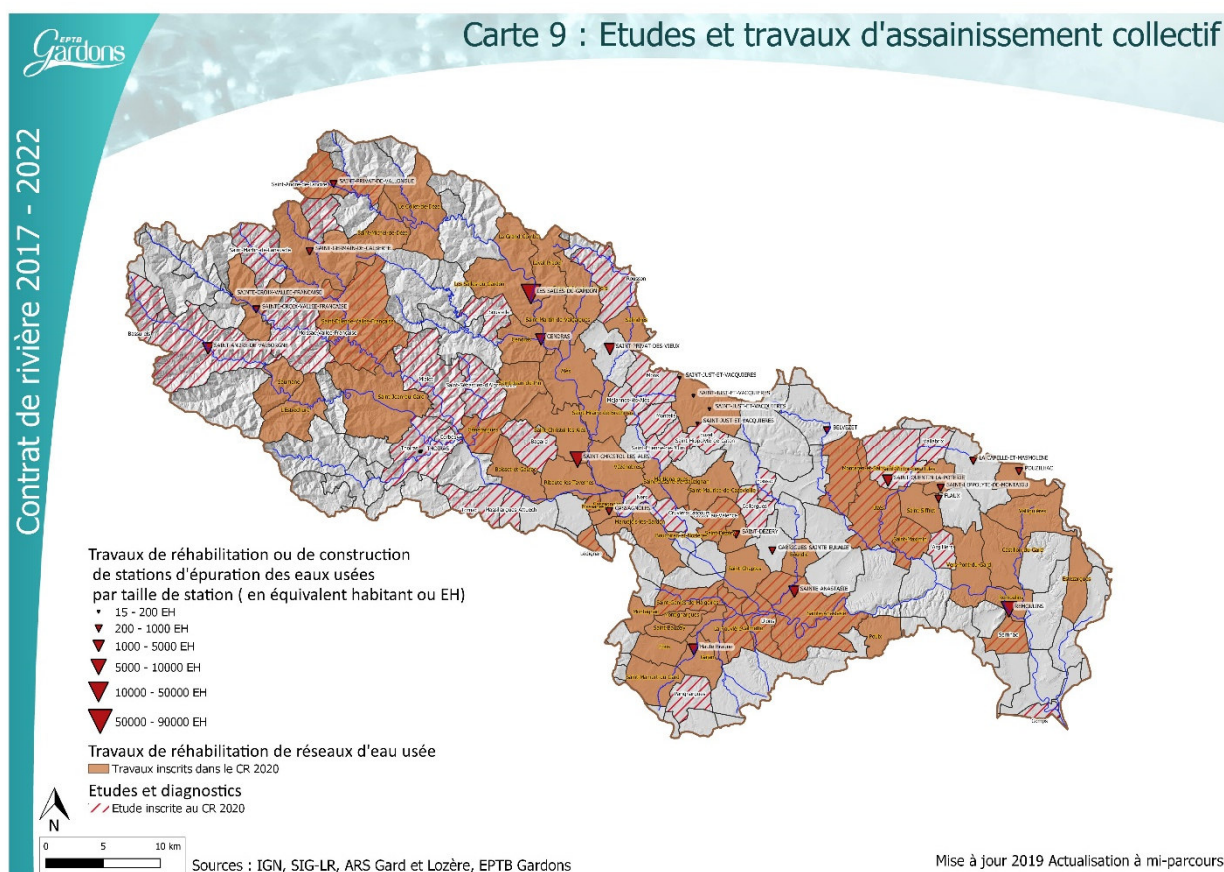
Étiquettes de lignes	Somme de 2020 (prévi)	Somme de 2021 (prévi)	Somme de 2022 (prévi)
Alès Agglo	410 000	275 000	290 000
Bagard		60 000	
Castelnau Valence	40 000		
Corbes		15 000	
Cruviers Lascours			40 000
Euzet les Bains		50 000	
Généragues	70 000		
Massanes	30 000		
Massillargues Atuech - Tornac	95 000		
Méjeannes les Alès			60 000
Mialet		60 000	
Mons			60 000
Monteils		30 000	
Ners			50 000
Rousson Saut du Loup	100 000		
Saint-Etienne-de-l'Olm		30 000	
Saint-Hippolyte-de-Caton		30 000	
Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille			40 000
Soustelle - Clédette			20 000
Soustelle - Solier			20 000
Thoiras - Chataigneraie	15 000		
Thoiras - Village	20 000		
Tornac - Madeleine	40 000		
Causse Aigoual Cévennes		50 000	
Saint André de Valborgne		50 000	
CC du Pays d'Uzès	360 000		50 000
Saint Quentin la Poterie	30 000		
Saint-Maximin	50 000		
Uzes	280 000		
Vallabrix			50 000
CC du Pays d'Uzès - SIVOM de Collorgues		130 000	
Collorgues		40 000	
Foissac		40 000	
Montaren-et-Saint-Mediers		50 000	
CC du Piémont cévenol			
Lédignan			
CC du Pont du Gard	97 700		
Argilliers	50 000		
Comps	47 700		
Cévennes au Mont Lozère	20 000	55 000	35 000
Bassurels- Les Salidès			10 000
Moissac-Vallée-Française		15 000	
Saint-André-de-Lancize			15 000
Saint-Etienne-Vallée-Française - Centre de vacances (VVF)		10 000	
Saint-Etienne-Vallée-Française - Village		30 000	
Saint-Martin-de-Lanscuscle			10 000
Saint-Privat-de-Vallonque	20 000		
Nîmes Métropole	500 000		
Dions	100 000		
La Calmette	100 000		
Saint-Anastasie	100 000		
Saint-Genies-de-Malgoires	100 000		
Sernhac	100 000		
Pays de Sommières		60 000	
Parignargues		60 000	
Total général	1 387 700	570 000	375 000
			2 332 700
Total hors ZRR	947 700	335 000	290 000
			1 572 700

Montants en € HT ; italique : communes en ZRR (zone de revitalisation rurale)

💧 PHASAGE PREVISIONNEL PHASE 2 💧

Actions	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total hors ZRR (€HT)
B-III-1 Etudes, diagnostics et Schémas directeurs				947 700	335 000	290 000	1 572 000

Extrait de la fiche opération B-III-2 : Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement et création de réseau de transfert



A l'échelle du bassin versant il est identifié les travaux suivants de réhabilitation de réseaux (le total a été calculé avec et sans les opérations situées en ZRR, apparaissant en italique dans le tableau page suivante). Les montants inscrits aux contrats sont les montants hors ZRR.

💧 PHASAGE PREVISIONNEL PHASE 2 💧

Actions	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total hors ZRR (€HT)
B-III-2 Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement				13 126 518	2 561 600	3 533 275	19 221 393

Étiquettes de lignes	Somme de 2020 (prévi)	Somme de 2021 (prévi)	Somme de 2022 (prévi)
Alès Agglo	9 022 000	1 475 000	2 180 000
Boisset Gaujac		150 000	
Boucoiran	374 000		
Castelnau Valence			50 000
Cendras l'Abbaye		100 000	
Générargues			50 000
Grand Combe - Les Salles	370 000	200 000	1 730 000
Hameau de la Tour		175 000	
Laval-Pradel Pradel	405 000		
Martignargues			50 000
Massanes			50 000
Ribaute les Tavernes		150 000	
Saint Cézaire de Gauzignan		50 000	
Saint-Christol-lez-Ales	2 550 000		
Saint-Jean-du-Gard		100 000	
Saint-Just-et-Vaquières – 4 systèmes			50 000
Saint-Maurice-de-Cazeville			100 000
Salindres		350 000	
STEU-I de Saint-Hilaire	5 323 000		100 000
Vézénobres		200 000	
Causse Aigoual Cévennes		910 000	
Estréchure		610 000	
Saumane		300 000	
CC du Pays d'Uzès		206 000	665 000
Saint-Hippolyte-de-Montaigu		45 000	
<i>Saint-Maximin</i>			150 000
Saint-Siffret			150 000
Saint-Victor-des-Oules		161 000	65 000
<i>Uzes</i>			300 000
CC du Pays d'Uzès - SIVOM de Collorgues	340 285		50 000
Belvezet	88 526		
Bourdic			50 000
<i>Montaren-et-Saint-Mediers</i>	50 000		
Saint Dézéry	201 759		
CC du Piémont cévenol		400 000	200 000
Cassagnoles & Maruéjols-les-Gardons		200 000	
Lédignan		200 000	200 000
CC du Pont du Gard	3 837 518	432 600	358 275
Castillon-du-Gard		100 000	
Estézargues	560 000		
Pouzilhac			358 275
Remoulins	1 077 518		
Valliguières		332 600	
Vers-Pont-du-Gard	2 200 000		
Cévennes au Mont Lozère	554 500	370 000	230 000
<i>Le-Collet-de-Dèze</i>	120 000		
<i>Sainte-Croix-Vallée-Française - Bourg</i>	380 000		
<i>Saint-Etienne-Vallée-Française - Centre de vacances (VVF)</i>			30 000
Saint-Germain-de-Calberte - Serre de la can	54 500		
Saint-Michel-de-Dèze		370 000	
<i>Saint-Privat-de-Vallongue</i>			200 000
Nîmes Métropole	267 000	654 000	1 045 000
Dions			89 000
La Calmette			89 000
La-Rouvière	89 000		
Montagnac	89 000		
Montignargues	89 000		
Poulx		89 000	
Saint-Anastasie			89 000
Saint-Chartes		80 000	
Saint-Genies-de-Malgoires			89 000
Sernhac			89 000
STEU Interco – Gardonnenque		485 000	
STEU Interco Haute Braune			600 000
Total général	14 021 303	4 447 600	4 728 275
			23 197 178
Total hors ZRR	13 126 518	2 561 600	3 533 275
			19 221 393

Montants en € HT, italique : communes en ZRR (zone de revitalisation rurale)

3.3 LES SUPPRESSIONS D'ACTIONS ET LES PROPOSITIONS D'ACTIONS NOUVELLES

Il a été proposé, dans le cadre du réajustement du contrat à mi-parcours, de supprimer 32 actions (7 dans le volet A, 15 dans le volet B, 10 dans le volet C) et d'inscrire 8 nouvelles actions pour la deuxième phase (2020-2022) dans le volet A.

Les propositions d'actions à supprimer sont listées dans le **Tableau 3** page suivante, ainsi que le motif de leur suppression. De manière générale, ces propositions de suppressions sont motivées par différentes raisons :

- ➡ l'action est déjà réalisée, ne nécessitant plus un suivi dans le cadre du contrat de rivière,
- ➡ l'action est abandonnée suite à un arrêt ou à une baisse de l'accompagnement financier, ou abandonnée car non portée,
- ➡ l'absence d'informations ne permet pas le suivi efficace de cette action,
- ➡ l'action est aujourd'hui considérée comme non pertinente vis-à-vis des objectifs environnementaux,
- ➡ l'action est finalement redondante avec une autre action, elles sont alors fusionnées,
- ➡ l'action est fusionnée avec une autre par évolution des compétences (GEMAPI) des maitres d'ouvrage.

Les 8 actions ajoutées figurent dans le **Tableau 4**. Elles sont constituées en majorité d'études d'amélioration des connaissances sur les masses d'eau souterraines peu connues et stratégiques localement afin d'améliorer leur gestion et d'affiner leur lien avec les eaux superficielles (dans le cadre du PGRE). Ces études intègrent un projet de délimitation (uniquement technique) des zones de sauvegarde des masses d'eau ciblées par le SDAGE.

Les fiches actions ont fait l'objet d'une mise à jour à mi-parcours, elles sont annexées au présent rapport. Au sein de ces fiches, une **couleur bleue** met en évidence les évolutions par rapport aux formulations initiales du Contrat (2017).

Tableau 3 : Liste des 32 actions qu'il a été proposé de supprimer (réajustement mi-parcours 2019-2020)

Code action	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Motif de la suppression
A-I-1.3	Étude de sauvegarde des ressources - 3 études	EPTB Gardons	Proposition de suppression de l'action (repoussée hors contrat), la priorité étant associée à la réalisation des études de connaissance, qui constituent a priori la majeure partie des études de sauvegarde. Priorité aux actions ajoutées A-I-1.4 à A-I-1.6.
A-I-3.1	Évaluation des besoins en eau futurs pour l'alimentation en eau potable	CD 30	Volet abordé dans le schéma départemental stratégique de la ressource, porté par le CD30
A-III-1.2	Accompagnement des usagers agricoles pour la gestion quantitative et l'élaboration et la mise en œuvre du PGRE - Gard	Chambre d'agriculture du Gard	Pas de programmation mais animation par la Chambre d'agriculture (accord cadre Agence - CA30) ; cette action est redondante avec la A-IV.4.1
A-III-1.3	Accompagnement des usagers agricoles pour la gestion quantitative et l'élaboration et la mise en œuvre du PGRE - Lozère	Chambre d'agriculture de Lozère	Pas de programmation ; cette action est redondante avec la A-IV.4.1
A-III-2.1	Plan local de gestion de la Gardonnenque	EPTB Gardons	Pas de programmation au cours du présent contrat - Proposition de suppression/report en accord avec les partenaires institutionnels
A-III-2.2	Plan local de Gestion du Bas Gardon	EPTB Gardons	Pas de programmation au cours du présent contrat - Proposition de suppression/report en accord avec les partenaires institutionnels
A-IV-4.7	Animation et accompagnement des entreprises pour les économies d'eau	CCI	La CCI devait mettre en place une animation (1/2 poste) mais a finalement renoncé, proposition de suppression sauf si avis contraire de la CCI
B-II-1	Amélioration de la qualité des rejets des structures d'hébergement touristiques	Propriétaires	En l'absence de dispositif financier spécifique, cette action est supprimée
B-III-2.1	Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement et création de réseaux de transfert– priorité 1 bonifiée (prioritaire : Alès agglomération / Réhabilitation des réseaux d'assainissement - St Christol les Alès et St Privas des Vieux)	Gestionnaires	Suppression de la bonification et de la priorisation et, pour simplifier, fusion des trois actions relatives à l'amélioration des réseaux d'assainissement et la création de réseaux de transfert en une seule (B-III-2 au lieu de B-III-2.1, B-III-2.2, B-III-2.3)
B-III-2.3	Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement et création de réseaux de transfert– priorité 2	Gestionnaires	

Code action	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Motif de la suppression
B-III-3.1	Mise aux normes, réhabilitation, amélioration et construction de STEU - priorité 1 bonifiée (prioritaires : STEP intercommunale SIE Remoulins et St-Bonnet du Gard, STEP de Collias)	Gestionnaires	Suppression de la bonification et de la priorisation et, pour simplifier, fusion des trois actions relatives à la mise aux normes, la réhabilitation, l'amélioration et la construction de stations d'épurations en une seule (B-III-3 au lieu de B-III-3.1, B-III-3.2, B-III-3.3)
B-III-3.3	Mise aux normes, réhabilitation, amélioration et construction de STEU - priorité 2	Gestionnaires	
B-IV-1.2	Travaux de gestion des sites d'extraction (mines découvertes) de Saint Sébastien d'Aigrefeuille	Etat ?	Pas d'action menée en première phase de contrat, pas d'information sur la programmation.
B-IV-2.1	Animation pour la mise en place d'une opération collective de réduction des toxiques dans l'agglomération alésienne	CCI	La CCI, après avoir déposé et obtenu le financement d'un poste par l'Agence, a renoncé finalement à cette action.
B-IV-2.2	Travaux ou actions de réduction des flux de toxiques et non toxiques sur l'agglomération alésienne	Industriels	Annulé (idem B IV 2.1)
B-IV-4.1	Optimisation du rejet de la fromagerie de Moissac Vallée Française - Étude	Coopérative "La Fromagerie des Cévennes"	La fromagerie a progressé seule et via un financement Région sur la réduction des consommations d'eau et l'amélioration du rejet. Il n'y a donc a priori plus de sujet.
B-IV-4.2	Optimisation du rejet de la fromagerie de Moissac Vallée Française - Travaux	Coopérative "La Fromagerie des Cévennes"	
B-V-1.2	Accompagner une démarche d'autodiagnostic "biodiversité" agricole des captages prioritaires de Lézan-Lédignan	Ecologistes de l'Euzières	Pas de programmation connue
B-V-1.3	Campagnes de mise en conformité des aires de lavage et de remplissage	Collectivités	Les deux aires (Lédignan et Cardet/Lézan) ont été financées en 2016 pour un montant de 610 752€ avec 50% FEADER et 30% AERMC, pas d'autres sites identifiés
B-V-1.6	Adaptation des pratiques agricoles aux enjeux de protection de la ressource dans un nouveau secteur	Chambre d'agriculture du Gard	Action non engagée en lien avec l'arrêt des actions agricoles autour des PAEC (fin des Mesures agro-environnementales), et donc absence de capacité de portage. Sans dynamique agricole cette action perd son sens.
B-V-2.1	Réalisation de PAPPH ou études spécifiques (cimetières, stades...) pour lutter contre les pollutions diffuses en zone non agricole	Collectivités	Opérations à supprimer dans la mesure où elles ne concernent que la partie investissement des PAPPH – cf. action animation (A-II.3)

Tableau 3 (suite) : Liste des 32 actions qu'il est a été proposé de supprimer (réajustement mi-parcours 2019-2020)

Code action	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Motif de la suppression
B-V-2.2	Programme d'actions pour les économies d'eau et la réduction des apports polluants en zone non agricole	Collectivités	Opération à supprimer dans la mesure où elles ne concernent que la partie investissement des PAPPH – cf. action animation (A-II.3)
C-I-2.4	Définition d'un programme opérationnel de gestion durable du bas Gardon au sein de son espace de mobilité fonctionnel rapproché	EPTB Gardons	Proposition de suppression en accord avec partenaires institutionnels (nov. 2019), report après 2022
C-II-1.2	Mise en œuvre du programme pluri annuel de restauration et d'entretien de la ripisylve des cours d'eau sous la compétence d'Alès Agglomération	Alès Agglomération : transfert à EPTB Gardons	Travaux sur Alès intégrés au programme pluriannuel de restauration forestière de l'EPTB Gardons (une seule opération C-II-1 au lieu de C-II-1.1, C-II-1.2, C-II-1.3, C-II-1.4).
C-II-1.3	Mise en œuvre du programme pluri annuel de restauration et d'entretien de la ripisylve des cours d'eau sous la compétence du SHVC du Galeizon	SHVC : transfert à EPTB Gardons	
C-II-1.4	Réalisation de travaux d'entretien sur des secteurs à maîtrise d'ouvrage communale	ST Hilaire de Brethmas, Saint Christol-lez-Alès : transfert à EPTB Gardons	Travaux sur ces secteurs notamment en 2018 (Avène et affluents) et 2019 (Saint-Christol-lez-Alès et affluents). Les collectivités concernées sont adhérentes à l'EPTB depuis 2018 via Alès Agglomération. Travaux intégrés au programme pluriannuel de restauration forestière de l'EPTB Gardons (une seule opération C-II-1 au lieu de C-II-1.1, C-II-1.2, C-II-1.3, C-II-1.4).
C-II-2.2	Gestion des atterrissements du Galeizon	SHVC : transfert à EPTB Gardons	Travaux intégrés au programme pluriannuel de gestion et suivi des atterrissements sous la compétence de l'EPTB Gardons (une seule opération C-II-2 au lieu de C-II-2.1, C-II-2.2, C-II-2.3).
C-II-2.3	Mise en œuvre du programme pluri annuel de gestion et suivi des atterrissements du Gardon d'Alès, du Grabieux et du Bruèges en zone urbaine	Alès Agglomération : transfert à EPTB Gardons	
C-IV-3.1	Restauration d'une zone humide sur le Bas Gardon	Fédération de pêche du Gard	Action abandonnée
C-V-1.3	Restauration physique du Briançon à l'aval de Domazan	EPTB Gardons, CC Pont du Gard, commune	Pas d'action planifiée à ce stade
C-V-1.4	Restauration physique du Courloubier à Estézargues		
C-V-1.5	Restauration physique de l'Auriol	EPTB Gardons, Alès Agglomération, autre	L'étude a été finalisée en 2018. Pas de financement des projets étudiés (restauration de 2 zones humides). Pas d'action planifiée à ce stade. Action arrêtée

Tableau 4 : Ajouts d'actions à l'occasion du réajustement (2019-2020)

Code action	Intitulé	Maitre d'ouvrage	Motif de l'ajout
A-I-1.3	Démarches complémentaires au projet d'identification des zones de sauvegarde - 3 études	EPTB	Action complémentaire à action A-I-1.3 initialement inscrite (études de sauvegardes) : démarches complémentaires rendues nécessaires, le cas échéant, par la concertation sur le projet de délimitation des zones de sauvegarde fourni par les études d'amélioration de la connaissance des études de sauvegardes des masses d'eau ciblées par le SDAGE
A-I-1.4	Etude d'un système aquifère - secteur de l'hettangien (Galeizon-Gardon d'Anduze)	EPTB Gardons	Mieux caractériser les liens avec le Gardon d'Anduze et la Salindrenque au regard des sollicitations croissantes et de la ressource mobilisable potentielle. Réflexion en cours pour lancer les 4 études A-I-1.1, A-I-1.2, A-I-1.4 et A-I-1.5 simultanément dès 2020
A-I-1.5	Etude d'un système aquifère - secteur de l'hettangien (Grabieus-Avène-Auzonnet)	EPTB Gardons	Mieux caractériser les liens avec le Gardon d'Alès et les potentialités en termes de ressource locale ; réflexion en cours pour lancer les 4 études A-I-1.1, A-I-1.2, A-I-1.4 et A-I-1.5 simultanément dès 2020
A-I-1.6	Étude d'un autre système aquifère – Calcaires du ludien	EPTB Gardons	Mieux caractériser d'une part les échanges nappes/nappe entre ces calcaires ludiens et les calcaires karstifiés de l'urgonien et d'autre part, d'évaluer le potentiel aquifère de ce système
A-I-1.7	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'ensemble des études A-I-1-1 à A-I-1-6	EPTB Gardons	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des études ci-dessus organisée en 2 phases : une première phase visant une synthèse bibliographique et la rédaction des cahiers des charges, une seconde phase d'accompagnement technique de l'analyse des offres à l'accompagnement technique (relecture, participation aux réunions techniques et COPIL, avis techniques et/ou méthodologiques, etc.).
A-I-4.3	Étude de faisabilité de la réutilisation de stockages en eau issue des activités minières	EPTB Gardons	Compléter les solutions alternatives de mobilisation de nouvelles ressources potentielles sur le territoire
A-I-6	Actualisation et analyse des données hydrologiques	EPTB Gardons	Étude issue du plan de gestion du PGRE dont l'objectif est de réviser les valeurs de débits cibles aux points nodaux en lien avec l'amélioration de la connaissance
A-II-1	Sensibilisation du grand public et des scolaires : Action pédagogique « Et au milieu coulent les Gardons ! » - Bassin versant des Gardons	MNE – RENE CPIE du Gard	Compte-tenu des constats dressés sur les 2 programmes coordonnés par la MNE sur le BV des Gardons, il a été proposé d'intégrer le programme "Eau Climat" au programme "Et au milieu coulent les Gardons" pour ne former qu'un seul dispositif pédagogique avec deux volets (Grand public / Scolaires).

4. Bilan au terme de la 5ème année de mise en œuvre

4.1 - BILAN GLOBAL

Le Tableau 5 ci-après illustre le bon à très bon niveau d'engagement technique et financier des opérations inscrites au contrat de rivière au terme de la cinquième année de mise en œuvre, en particulier celui des actions prioritaires.

Au terme de la cinquième année de mise en œuvre, le taux d'engagement technique est de 75 % (102 actions engagées sur 136), représentant 90 % d'engagement financier par rapport au prévisionnel.

Les engagements financiers sont bons à très bons pour 3 des 4 volets, représentant 130 %¹ des prévisions sur le volet A (Gestion quantitative), 99 % pour le volet D (Gouvernance) et 75 % pour le volet C (Milieux aquatiques).

À titre d'information, les opérations « eau potable » (dans le volet A), concentrent le plus grand nombre de maîtres d'ouvrage (31), à travers 3 opérations. Le volet B (Qualité de l'eau) est le moins avancé (55% d'avancement financier). Les difficultés et retards dans la dynamique pressentie, notamment sur l'assainissement, trouvent en majorité leur fondement dans les évolutions législatives récentes (loi NOTRE, élargissement d'EPCI-FP, transfert de la compétence eau et assainissement...), et dans l'arrêt ou la réduction des dispositifs d'aides.

Sur la base des bilans des 2 contrats de rivière portés sur le bassin versant des Gardons, et compte tenu de l'évolution des dispositifs contractuels, il appartient à la CLE d'envisager, avec les partenaires et en particulier l'Agence de l'eau, la suite à donner à l'outil « contrat de rivière » sur le bassin versant.

Les réflexions porteront sur la pertinence d'outil programmatique à l'échelle du bassin versant au regard des engagements contractuels existants entre l'Agence et les principales EPCI, et favorisant la poursuite d'une programmation ambitieuse, à la hauteur des défis posés par les évolutions climatiques.

¹ Un avancement supérieur à 100 % reflète l'engagement de montants correspondants à des programmes pluriannuels par certains maîtres d'ouvrage.

Tableau 5 : Engagement technique et financier du contrat de rivière (2023)

Tableau à remplacer / 2023

VOLET	BILAN À MI-PARCOURS (2017-2019)	PO = priorité opérationnelle			P = priorité brute		TOTAL (P1 + P2) ou (PO1 + PO2 + PO3)
		PO 1	PO 2	PO 3	P1	P2	
A. GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE	Montants engagés en €	37 110 543	11 835 616	195 000	37 658 183	11 482 976	49 141 159 €
	Taux d'engagement financier (engagé 2017-2019 / prévisionnel)	119%	115%	90%	119%	114%	118%
	Taux d'engagement technique (nb d'actions)	77% (13 sur 17)	78 % (7 sur 9)	/	70 % (19 sur 27)	54% (7 sur 13)	65 % (26 sur 40)
B. QUALITÉ DE L'EAU	Montants engagés en €	7 063 664	6 302 789	42 000	8 617 136	4 791 317	13 408 453 €
	Taux d'engagement financier (engagé 2017-2019 / prévisionnel)	41%	52%	4%	36%	73%	44%
	Taux d'engagement technique (nb d'actions)	100 % (10 sur 10)	60 % (6 sur 10)	/	70 % (14 sur 20)	46 % (6 sur 13)	60 % (20 sur 34)
C. MILIEUX AQUATIQUES	Montants engagés en €	2 729 231	924 960	1 668 900	5 023 991	299 100	5 323 091 €
	Taux d'engagement financier (engagé 2017-2019 / prévisionnel)	88%	43%	45%	84%	10%	60%
	Taux d'engagement technique (nb d'actions)	90 % (9 sur 10)	50 % (5 sur 10)	/	62 % (13 sur 21)	61 % (11 sur 18)	48 % (24 sur 50)
D. GOUVERNANCE	Montants engagés en €	1 992 985	/	0	1 992 985	0	1 992 985 €
	Taux d'engagement financier (engagé 2017-2019 / prévisionnel)	103%	/	0	101%	0	99%
	Taux d'engagement technique (nb d'actions)	100% (7 sur 7)	/	/	90 % (8 sur 9)	33 % (1 sur 3)	75 % (9 sur 12)
TOTAL CONTRAT	Montants engagés en €	48 896 423	19 063 365	1 905 900	53 292 295	16 573 393	69 865 688 €
	Taux d'engagement financier (engagé 2017-2019 / prévisionnel)	92%	78%	38%	84%	84%	84%
	Taux d'engagement technique (nb d'actions)	89 % (39 sur 44)	62 % (18 sur 29)	/	70 % (54 sur 77)	53 % (25 sur 47)	58% (79 sur 136)

NB : un avancement supérieur à 100 % reflète l'engagement de montants correspondants à des programmes pluriannuels par certains maîtres d'ouvrage

Les actions prioritaires non réalisées

Hormis 3 actions de première priorité opérationnelle (sur 44), listées dans le **Tableau 6**, les actions non engagées ou non réalisées à ce stade étaient identifiées en seconde ou troisième priorité opérationnelle au moment de la signature du Contrat de rivière (c'est-à-dire pour lesquelles des contraintes et freins à l'engagement étaient connues au moment de la signature du contrat).

Considérant la priorité brute, 8 actions de première priorité (sur 77) n'ont pas été engagées à ce stade (cf **Tableau 77**) essentiellement par manque de capacité de portage et arrêt de l'accompagnement financier. Signalons ici que des contraintes et freins à l'engagement de ces actions avaient été identifiés au moment de la signature du contrat, reflété par leur faible priorité opérationnelle (les actions qui ont peu de chance d'être réalisées sont en PO3).

Tableau 6 : Les 3 actions de première priorité opérationnelle non réalisées

CODE ACTION	INTITULÉ	MAITRISE D'OUVRAGE	COMMENTAIRE
A-IV-4.5	Réalisation de stockages individuels essentiellement en Cévennes	Agriculteurs	Réunion automne 2019 EPTB/Agence de l'eau concernant les potentialités de financement + réunion avec les élus de CC Cévennes au Mont Lozère : prévision 2020 = lancement d'un état des lieux des petits ouvrages de stockages existants via la connaissance locale
B-V-1.4	Adaptation des pratiques agricoles aux enjeux de protection de la ressource dans les secteurs du Briançon et de la Droude	Chambre d'agriculture du Gard	Arrêt en 2018 suite au changement du dispositif d'aide (arrêt des Mesures agro-environnementales) ; poursuite de l'accompagnement technique des viticulteurs pour l'amélioration des pratiques vers un moindre impact sur la qualité de l'eau ; sur le secteur du Briançon est maintenu la présence annuelle du Groupe de Veille et d'Alerte Sanitaire (GVAS).
B-V-1.5	Suivi environnemental sur la Droude et le Briançon	EPTB Gardons, autres	Action non engagée par manque de capacité de portage et arrêt des actions agricoles autour des PAEC (Cf. B-V-1.4) ; sans dynamique agricole, cette action perd son sens

Tableau 7 : Les 8 actions de première priorité brute non réalisées

CODE ACTION	INTITULÉ	MAITRISE D'OUVRAGE	COMMENTAIRE
B-IV-1.2	Travaux de gestion des sites d'extraction (mines découvertes) de Saint Sébastien d'Aigrefeuille	État	Pas d'action en première phase de contrat, pas d'information sur la programmation. Proposition de suppression de l'action
B-IV-2.1	Animation pour la mise en place d'une opération collective de réduction des toxiques dans l'agglomération alésienne	Chambre de commerce et d'industrie	La CCI, après avoir déposé et obtenu le financement d'un poste par l'Agence, a renoncé finalement à ces actions
B-IV-2.1	Travaux ou actions de réduction des flux de toxiques et non toxiques sur l'agglomération alésienne	Industriels	
B-V-1.4	Adaptation des pratiques agricoles aux enjeux de protection de la ressource dans les secteurs du Briançon et de la Droude	Chambre d'agriculture du Gard	Cf. Tableau 6
B-V-1.5	Suivi environnemental sur la Droude et le Briançon	EPTB Gardons, autres	Cf. Tableau 6
B-V-1.6	Adaptation des pratiques agricoles aux enjeux de protection de la ressource dans un nouveau secteur	Chambre d'agriculture du Gard	Action non engagée en lien avec l'arrêt des actions agricoles autour des PAEC (fin des Mesures agri-environnementales), et donc absence de capacité de portage. Sans dynamique agricole cette action perd son sens (Cf. B-V-1.4). Proposition de suppression
C-IV-3.5	Travaux d'amélioration et de restauration de zones humides vitrine ou par opportunité	EPTB Gardons, autres	Manque de temps, priorité donnée aux actions sur les Paluns
D-I-2.3	Communication ciblée sur les béals	EPTB Gardons /PNC	Action reportée en 2025

4.2 - BILANS AU REGARD DES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le présent bilan se doit d'évaluer la mise en œuvre du contrat au regard des engagements contractuels et aux contreparties attendues par l'agence de l'eau. Les tableaux suivants (8 à 10) font donc écho à ceux figurant dans la convention du contrat de rivière, signée en 2017. Une colonne présentant le bilan a été ajoutée à chacun des tableaux. Elle est renseignée en reprenant les outils de suivi du contrat, c'est-à-dire les tableaux de suivi des opérations assainissement (détail, voir Tableau E-3) et de suivi général du contrat de rivière (cf. Tableau E.1).

Tableau 8 : Bilan des actions concernées par des majorations de taux d'aide

Maître d'ouvrage	Opération	Année de réalisation (prévis.)	Montant de l'opération (€)	Taux Agence	Majoration Agence	BILAN (montant, année d'engagement)
Communauté de Communes Grand Combien ou Communauté Alès Agglomération	Réhabilitation des réseaux assainissement - Grand Combe	2017	250 000	30%	20%	Engagé
		2018	750 000	30%	20%	350 000 €, 2019
Communauté Alès Agglomération	Réhabilitation des réseaux d'assainissement - St Privat des Vieux	2017	670 000	30%	20% (1)	437 000 €, 2017
	Réhabilitation des réseaux d'assainissement – St Christol les Alès	2018	300 000	30%	20% (2)	595 000 €, 2019
SI Remoulins St Bonnet	STEU intercommunale	2018	5 300 000	30%	20% (3)	4 022 482 €, 2020
Collias	STEU + réseau de transfert	2017	1 860 000	30%	20% (4)	1 032 901 €, 2017
EPTB	Etude des toxiques sur les exutoires de l'ancien site minier de Saint Félix de Pallières	2018	145 000	50%	30%	Non engagé
EPTB	Suivi environnemental sur la Droude et le Briançon	2018	24 000	50%	30%	Non engagé
EPTB	Etudes préalables à la mise en place de ZTHA - Briançon	2017	30 000	50%	30%	40 000 €, 2017
EPTB	Plan de Gestion Durable – Gardon d'Anduze - Volet étude	2017	50 000	50%	30%	60 000 €, 2017
		2018	100 000			Pas d'engagement

Rappel des conditions de 2017 (extrait de convention du contrat de rivière des Gardons, p4) :

« L'attribution des majorations de taux prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions, ainsi qu'aux contre parties suivantes :

- (1) La majoration de taux est conditionnée à l'amélioration (équipements complémentaires) de l'autosurveillance des réseaux d'Alès. (Dépôt de dossier en 2017)

- (2) La majoration de taux est conditionnée au lancement de l'étude relative à l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement d'Alès (dépôt de dossier en 2018)*
- (3) La majoration de taux est conditionnée au raccordement de la commune de Vers Pont du Gard sur l'ouvrage considéré (dépôt de dossier fin 2017). Cette majoration est par ailleurs définie dans le contrat ERU de Décembre 2015.*
- (4) La majoration de taux est conditionnée à la mise en transparence écologique du seuil de Collias (dépôt de dossier en 2018). »*

Tableau 9 : Bilan des actions dotées d'aides spécifiques contractuelles

Maître d'ouvrage	Opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux subvention Agence	Contrepartie attendue par l'Agence					BILAN (montant, année d'engagement)
					Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux et subvention Agence	
MNE30	Animation scolaire	2017	30 000	50%	Respect des délais					32 720 €, 2017
		2018	60 000	50%	Respect des délais					32 814 €, 2018
EPTB	Restauration et entretien de la ripisylve : équipe verte + prestations externalisées	2017/2018	1 450 000	30%	Collias	STEP + réseau de transfert	2017	1 850 000	50%	Collias : 1 032 901 €, 2017
Alès Agglomération	Restauration et entretien de la ripisylve : équipe verte + prestations externalisées	2017	235 000	30%	Alès Agglomération	Assainissement Réhabilitation des réseaux de St Privat des Vieux	2017	670 000	50%	St Privat : 437 000 €, 2017
Saint Christol les Alès	Restauration et entretien de la ripisylve	2017	15 000	30%						
Saint Hilaire de Brethmas	Restauration et entretien de la ripisylve	2017	15 000	30%						
Alès Agglomération	Restauration et entretien de la ripisylve : équipe verte + prestations externalisées	2018	470 000	30%		Assainissement : Diagnostic des réseaux d'Alès	2018	300 000	50%	Engagé
Saint Christol les Alès	Création d'un sentier pédagogique	2018	50 000	30 %		Assainissement : Réhabilitation des réseaux de St Christol les Alès	2018	300 000	50%	595 000 €, 2019

Maître d'ouvrage	Opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux subvention Agence	Contrepartie attendue par l'Agence					BILAN (montant, année d'engagement)
					Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux et subvention Agence	
SM Galeizon	Restauration et entretien de la ripisylve : équipe verte + prestations externalisées	2017	48 000	30%	EPTB	Plan de Gestion Durable – Gardon d'Anduze. Volet étude	2017/2018	150 000	80%	60 000 €, 2017
		2018	96 000	30%						

Référence tableau : convention du contrat de rivière des Gardons, mars 2017, p5

Tableau 10 : Bilan des opérations prioritaires contractuelles du contrat de rivière des Gardons

Volet	Code action	Maîtres d'ouvrage	Opération	Avancement attendu	BILAN
VOLET A : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE	A-III 1.1	EPTB GARDONS	PGRE	Approuvé par la CLE	Juin 2018
	A-IV 2.1 A-IV 2.2	Collectivités	Travaux d'économies d'eau - AEP P1-	75% des opérations engagées (nombre de collectivités et montant de travaux)	2.1 (urbain) : 110% (nb), 55 % (montants) 2.2 (rural): 125 % (nb), 135% (montants)
	S.O.	EPTB GARDONS	Bilan et impact des actions d'économies d'eau engagées en 1 ^{ère} partie de contrat	Achevé	Suivi en continu, bilans annuels PGRE
	A-IV 4.6	SISE du canal de Boucoiran	Orientation de gestion des prélèvements - Etude	Achevé	En cours avec la Ch.Agr. 30
	A-IV 4.1	Chambre agriculture du Gard	Travaux d'économies d'eau hors AEP – Volet Animation-	Emergence de 5 dossiers d'économies d'eau.	Accompagnement de 5 exploitations en Gardonnenque
VOLET B : QUALITE DE LEAU	B-III 3.1	S.I.E de Remoulins & St Bonnet du Gard	STEU intercommunale	Travaux engagés	4 022 482 €, 2020
		Commune de Collias	STEU de Collias	Travaux engagés	1 032 901 €, 2017
	B-III 3.2	Communauté Alès Agglomération	Traitement tertiaire STEP de St Jean du Gard	Travaux achevés	Engagé 2019
	B-III 1		Diagnostic des réseaux d'assainissement d'Alès	Etude engagée	Engagé 2019
	B-III 2.1		Réhabilitation des réseaux d'assainissement – St Christol les Alès & St Privat des vieux	Travaux achevés	St Christol : 595 000 €, 2019, St Privat : 437 000 €, 2017
	B-V 1.1	Commune de St Siffret	Démarche AAC de St Siffret	Programme d'actions engagé	Non engagé (étude en cours, accomp. SATE 30)
		SIAEP de Tornac et Massillargues Atuech	Démarche AAC de Massillargues Attuech	Programme d'actions engagé	Non
VOLET C : MILIEUX	C-I 2.2	EPTB Gardons	Plan de Gestion Durable – Gardon d'Anduze.	Étude achevée – niveau AVP	Achevée (scenarii et suites), dernier COPIL début 2019
	C-IV 2.1	EPTB GARDONS OU COLLECTIVITES	Franchissabilité des Seuils de Remoulins	Projet défini – niveau PRO	Annulé : travaux effectués par l'ASA rendent seuil franchissable par bras de contournement (AFB)

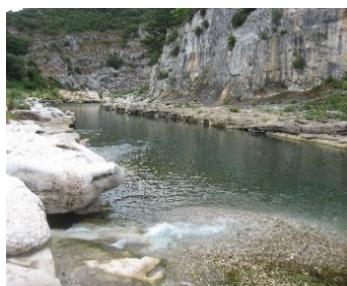
Volet	Code action	Maîtres d'ouvrage	Opération	Avancement attendu	BILAN
	C-IV 2.2		Franchissabilité du Seuil de Collias	Travaux engagés	Avant-projet mais travaux suspendus (évolution volonté locale)

Référence tableau : convention du contrat de rivière des Gardons, mars 2017, p6

4.3 SYNTHÈSE DES ACTIONS PAR VOLET – BILAN 2017-2022

Le contrat de rivière regroupe plus de 400 actions portées par 92 maîtres d'ouvrage pour un montant initial prévu de 130 millions d'euros. Il se décompose en 4 grands volets :

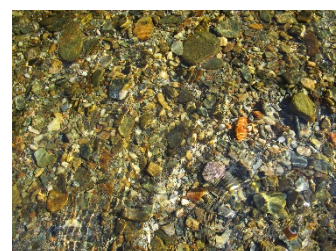
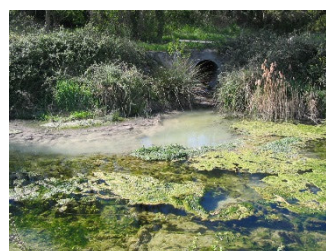
- ➔ **A – Optimisation de la gestion quantitative de la ressource en eau dans le respect des milieux et des usages (65 M€)**



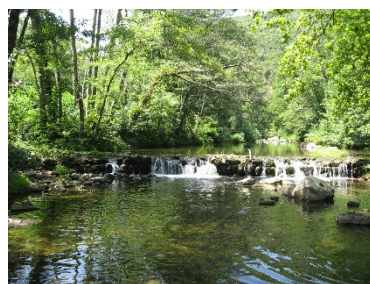
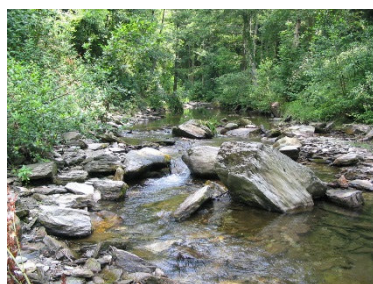
Le contrat de rivière a mis clairement l'accent sur l'eau potable avec plus de 40 M€ de travaux programmés initialement sur les rendements en eau potable (*moins de pertes sur les réseaux de distribution*) et près de 18 M€ sur les substitutions (*transfert de prélèvement d'une ressource sensible, cours d'eau et sa nappe d'accompagnement, vers une ressource moins sensible, nappes profondes*).

- ➔ **B – Améliorer la qualité de la ressource en eau (44 M€)**

L'amélioration de la qualité reste un poste d'investissement important notamment en lien avec l'assainissement collectif : 17 M€ de travaux pour le traitement (stations d'épuration) et 17 M€ pour les réseaux (collecte). L'effort s'est poursuivi sur la lutte sur les pollutions diffuses et les toxiques.



- ➔ **C – Gérer, préserver et restaurer les milieux aquatiques (18 M€)**



Les dépenses envisagées pour les milieux sont importantes avec plus de 17 M€ prévus dont la majeure partie a concerné l'entretien des cours d'eau, la restauration de la continuité écologique (*favoriser le transit des poissons et des matériaux*) et la restauration physique des cours d'eau (*rechercher un fonctionnement plus naturel pour un meilleur bénéfice collectif*).

➔ **D – Assurer une gouvernance efficace et concertée (3 M€)**

Les montants dédiés à la gouvernance relèvent essentiellement de l'animation, facteur déterminant de l'efficacité de l'ensemble des outils et des actions



Pour rappel, le contrat de rivière 2017-2022, contrairement au précédent 2010-2015, n'a pas intégré pas de volet sur les inondations, qui relève directement du Plan d'Actions et de Prévention des Inondations ou PAPI (PAPI 2 en cours, PAPI 3 en préparation).

Gestion quantitative / Volet A – bilan 2022

L'avancement des actions sur la gestion quantitative a été très bon, avec, à la date de fin 2022 :

Amélioration des connaissances des ressources et des besoins en eau : 7 des 8 actions programmées sur la première partie du contrat ont été engagées et l'état d'avancement est bon :

- ➔ **Maintien du réseau de suivi pilote dans le secteur cévenol :** la collaboration entre l'EPTB Gardons et Avignon Université, initiée en 2015, est arrivée à son terme fin 2020. Tel qu'initialement prévu, l'EPTB Gardons a poursuivi le suivi sur les stations identifiées comme pertinentes par l'EPTB Gardons et l'UMR ESPACE2. Les fermetures de bassins hydrographiques ou les stations représentatives des interactions karst/rivières ont été ciblées en priorité, tout en analysant la qualité des sites à la lumière des 6 années de suivi (2015-2020). Six stations ont été installées et suivies par l'EPTB Gardons en 2021 et 2022 et une station (Galeizon) est restée à la charge de l'UMR ESPACE. Des échanges techniques se poursuivent entre l'EPTB et l'UMR Espace, en particulier pour les jaugeages et la construction des courbes de tarage de la station hydrométrique du Gardon à la Baume. Les données hydrométriques de toutes les stations installées sont bancarisées dans Hydroportail (bancarisation finalisée sur 2016-2022, bancarisation en cours pour 2021-2022).
- ➔ **Suivi du karst urgonien :** le réseau initialement suivi par le Conseil départemental du Gard a été repris par l'EPTB Gardons en octobre 2018 ; un diagnostic des ouvrages de suivi du karst urgonien (passage caméra, analyse du réseau pour installation d'un système de télétransmission) et de 2 ouvrages du karst hettangien, a été réalisé en août/septembre 2019. Depuis le 1er juillet 2020, 4 piézomètres du réseau de suivi du karst urgonien sont désormais équipés par un nouveau dispositif opérationnel et 1 piézomètre a également été équipé sur le karst hettangien. Depuis le 1er décembre 2020, un pluviomètre sur la commune d'Aigaliers a également été mis en place dans le cadre de ce suivi. A la lumière des résultats de l'étude des karsts 2016-2020 et des préconisations en termes de réseau de suivi piézométriques, l'EPTB Gardons a envisagé de

² L'UMR ESPACE est l'Unité Mixte de Recherche regroupant le CNRS, l'Avignon Université et l'IMT d'Alès. La convention de recherche a été signée entre Avignon Université et l'EPTB Gardons.

compléter les réseaux respectifs de suivi des karsts hettangien et urgonien par la création et l'équipement en dispositif de suivi du niveau de 3 nouveaux ouvrages à partir de 2023.

- ➔ **Les études programmées de 2020 à 2022 sur la connaissance des aquifères majeurs du bassin versant sont en cours.** Une convention d'assistance scientifique et technique avec le BRGM a été signée en 2020 pour la réalisation d'une synthèse bibliographique et la réalisation de 4 cahiers des charges pour les études des 4 aquifères programmées dans le PGRE. Les démarrages initialement échelonnés entre 2020 et 2022 dans le PGRE ont été modifiés dans le cadre de l'actualisation à mi-parcours du contrat de rivière. En effet pour bénéficier d'une information sur l'ensemble des nappes d'eau souterraines d'importance du territoire à moyen terme, il a été décidé de lancer les 4 études de manière concomitantes afin de bénéficier d'une bonne connaissance des eaux souterraines dès 2024-2025. Les études des secteurs des calcaires du Lias et du jurassique sur le territoire de St Julien les Rosiers/St Martin de Valgalgues et sur le secteur des calcaires du Ludien ont démarré en juillet 2021. La mise en place des observatoires hydrogéologiques sur ces secteurs (équipements de forages /sources par des dispositifs de suivi, création de piézomètre, détermination des ouvrages de suivi pour l'établissement de cartes piézométriques, etc.) a été réalisée ainsi que les campagnes de prélèvements pour les analyses géochimiques.
- ➔ **Les 2 autres secteurs étudiés** qui concernent les **alluvions du Gardon** (Alluvions du moyen Gardon, d'Anduze et d'Alès) et le **secteur de l'Uzège** regroupant le système karstique de la Fontaine d'Eure (urgonien) et les Molasses Miocènes (qui regroupent les formations du Burdigalien et du Cénomanien) ont fait l'objet de la signature d'une convention de recherche et développement avec le BRGM le 11 mai 2022. L'observatoire hydrogéologique (instrumentation de piézomètres existants, création de piézomètre, etc.) est en cours d'installation, à la date de fin 2022.
- ➔ **L'action concernant l'installation et l'optimisation des stations hydrométriques stratégiques** notamment portées par l'État a été engagée par l'intermédiaire d'une rencontre DDTM/SPC/DREAL/EPTB fin 2019 afin de dégager les axes d'actions pour l'optimisation des stations hydrométriques de Ners et Remoulins. Une étude préalable de faisabilité pour la définition d'une solution technique permettant d'améliorer la précision de la station de Ners en basses eaux est prévue en 2023-2024. La solution pressentie est une échancrure associée à une passe à anguille dans le seuil du canal de Boucoiran. Une première version du cahier des charges a été préparée et partagée avec le SPC, la consultation a été prévu pour le 1er semestre 2023.

Sur le Gardon à Remoulins, le SPC a installé en mai 2022 une station de mesure de basses eaux pour compléter la station hautes eaux de Remoulins et ne pas être dépendant de la station de la CNR durant l'étiage. La réalisation des travaux sur la passe à poissons de Remoulins était un préalable ; la nouvelle station a été installée au droit de la passe à poissons. Les courbes de tarage selon la configuration de la passe à poissons (ouverte ou fermée, selon la période de l'année) étaient en cours de réalisation par le SPC en 2022, avec plusieurs échanges techniques avec le SPC programmés pour 2023 pour avancer conjointement et de partager des informations sur :

- le projet d'amélioration de la station de Ners ;
- la gestion de la passe à Remoulins et la nouvelle station hydrométrique ;

- l'estimation des débits des stations d'Alès Pont vieux (SPC) et la Blaquièrre (EPTB) sur le Gardon d'Alès ;
- l'intercomparaison des méthodes de jaugeages (jaugeages concomitants réalisés sur le Gardon d'Alès au Cambous, à la Blaquièrre et à Alès).

➔ **Amélioration de la connaissance des prélèvements et besoins agricoles** : l'étude d'évaluation des besoins en eau d'irrigation agricole sur le secteur du Gardon d'Anduze s'est terminée (en 2018), ainsi que sur le secteur de l'Uzège (début 2020). Un comité de pilotage de présentation de la fin de l'étude sur la Bas Gardon s'est tenu en mars 2021. Dans le cadre de la démarche d'actualisation de l'hydrologie et des prélèvements nets sur le bassin versant, en vue d'une approche type « PTGE3 », un travail a été envisagé pour 2023 pour actualiser la connaissance des surfaces irriguées du bassin versant et des besoins en eau associés.

➔ **Étude des potentialités de stockage de la ressource** : initiée en 2018 via la concertation avec les partenaires concernant le CCTP, l'étude a débuté en juin 2019 et la phase 1 (méthodologie) a été validée en octobre 2019. Les phases 2 et 3 d'identification et de hiérarchisation des retenues potentielles et l'analyse multicritère se sont déroulées de 2020 à début 2021. En 2021, l'EPTB Gardons a réalisé une analyse contextuelle à dire d'experts et sur la base de la bibliographie existante en matière de ressource souterraine sur les 95 premiers sites issus de l'analyse multicritère. Cette analyse a permis d'identifier 6 sites préférentiels à étudier plus précisément dans le cadre de la 4ème phase de l'étude (tranche optionnelle) afin d'affiner la faisabilité technique et l'estimation financière sur ces sites d'étude plus poussée. L'analyse a été présentée au comité technique le 19 octobre 2021 puis validée par le comité de pilotage (élus de l'EPTB Gardons) le 25 novembre 2021.

La tranche optionnelle s'est déroulée en 2022. Les bureaux d'étude ont présenté les résultats de ces investigations lors du comité technique du 8 décembre 2022. Un comité de pilotage composé des élus de l'EPTB Gardons a été prévu au premier semestre 2023 afin de valider la fin de l'étude.

➔ **L'évaluation des besoins futurs en eau potable n'a pas pu être engagée à ce stade.** Une approche à court terme (horizon 2022) a été réalisée par l'EPTB Gardons dans le cadre du PGRE. Cette évaluation a toutefois été menée dans le cadre du schéma départemental stratégique de la ressource en eau "Eau Climat 3.0" qui a débuté fin 2018. A ce titre, le PGRE prévoyait une étude sur le changement climatique sur la ressource en eau à l'échelle du territoire ; cette étude a finalement été réalisée dans le cadre de "Eau Climat 3.0" à l'échelle du département divisé en 4 secteurs dont 3 intègrent le bassin versant des Gardons. Elle s'est achevée en 2020.

Actions d'amélioration de la gestion des ressources en eau :

➔ **Animation et sensibilisation pour une meilleure gestion de la ressource en eau :**

- **2 diagnostics d'hébergements touristiques** ont été réalisés en 2019 aboutissant à des préconisations en matière d'économies d'eau.
- **Une étude a été prévue sur la période 2023-2025 pour la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action en matière d'économies d'eau pour 5 communes (infrastructures communales) et 3 campings du bassin versant.** Cette démarche devrait aussi permettre la réalisation d'une journée de

³ Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

formation à destination des campings du bassin versant d'une part, et d'une ou plusieurs journées de formation à destination des agents communaux des communes du bassin d'autre part. Ce projet pourra également inclure la large diffusion de supports techniques pour les économies d'eau dans les communes et les campings et de supports de sensibilisation.

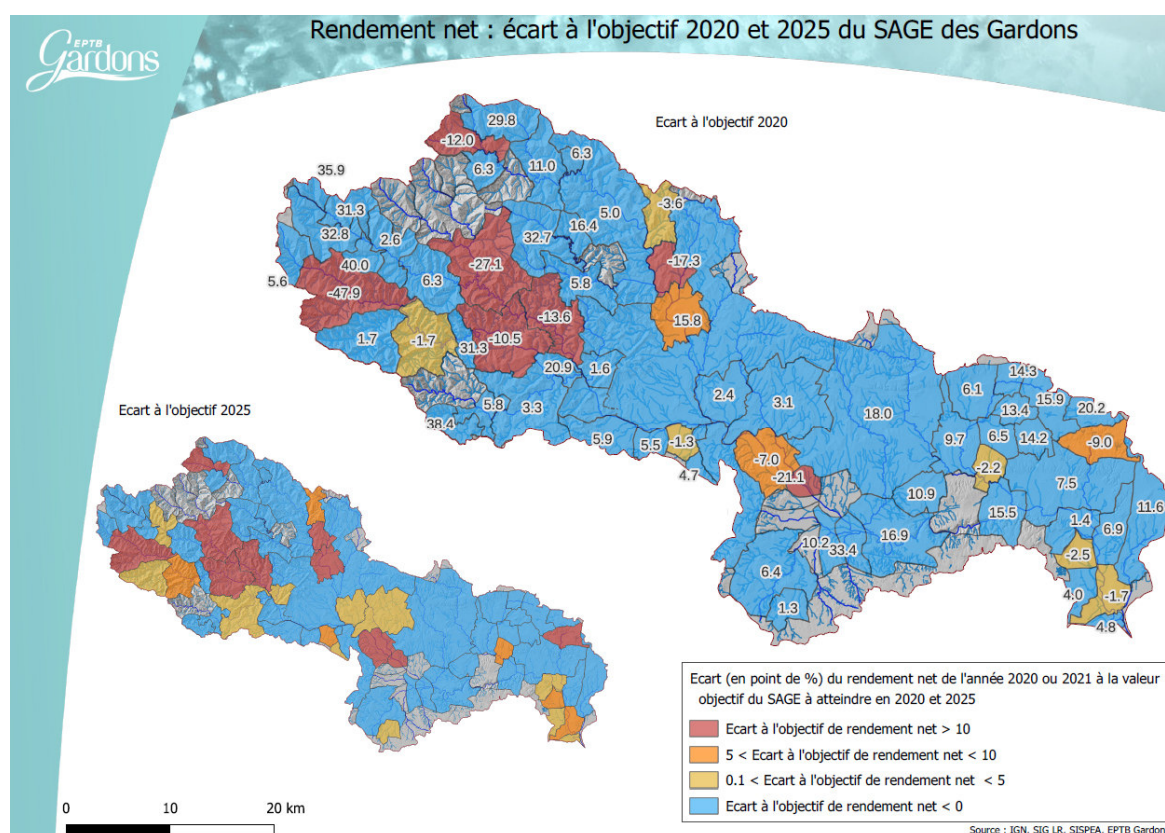
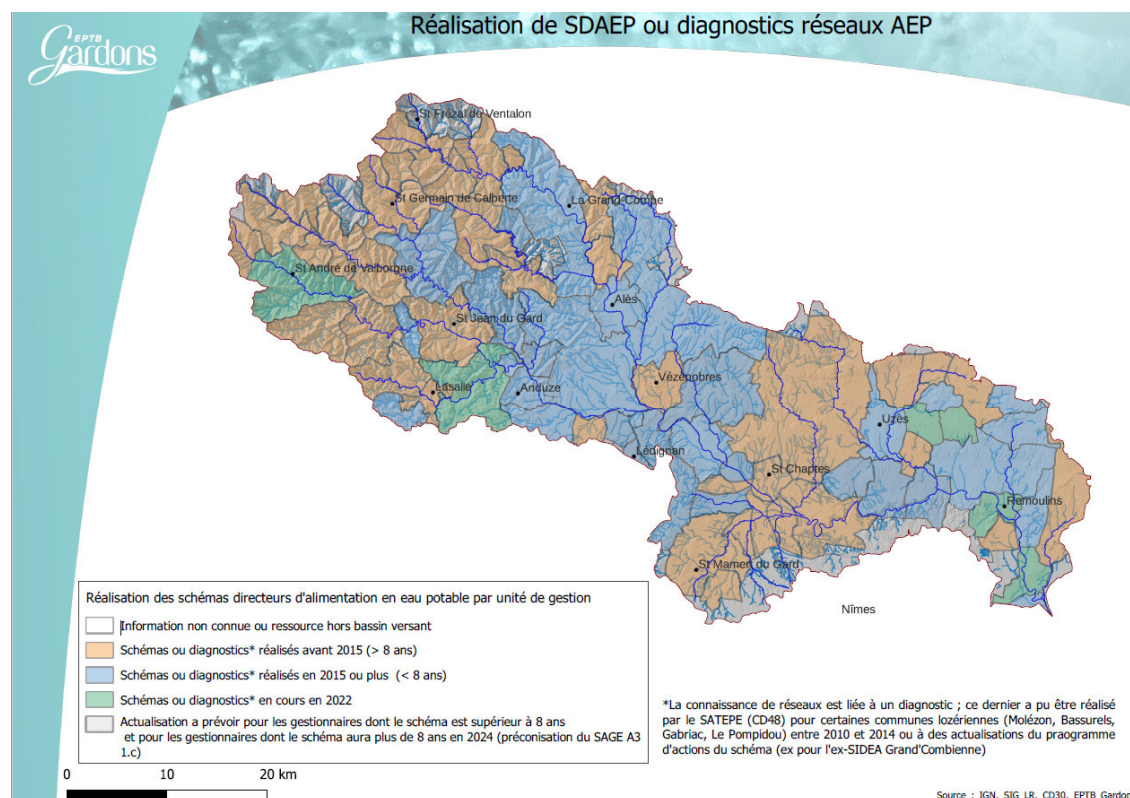
- ➔ **La Sensibilisation des scolaires** via le dispositif « Eau climat » (CPIE du Gard) s'est poursuivie avec des animations proposées auprès du grand public et des scolaires et via des actions à prévoir avec les collectivités engagées et accompagnées sur les économies d'eau (démarche d'accompagnement décrite ci-dessus).

Actions d'amélioration de la gestion des ressources en eau

- ➔ **Réalisations de schémas directeurs ou diagnostics AEP** : la réalisation de schémas directeurs est très proche des prévisions à la fin 2022. Sur la période 2018 à 2022, 15 schémas ont été réalisés ou ont été engagés pour un montant de 1,7 millions d'euros ce qui représente un taux de réalisation de 70 % (engagement financier près de 98% de l'estimation). Cela traduit la poursuite de la dynamique initiée par le SAGE des Gardons. En effet ce dernier prévoyait la réalisation de 25 schémas à l'horizon 2020, 31 schémas ont été réalisés ou engagés entre 2015 et 2022.
- ➔ **Travaux d'amélioration de rendements de réseaux AEP** : les gestionnaires d'eau potable poursuivent leur investissement remarquable dans les travaux d'économies d'eau avec près de 60 M d'€ HT sollicités auprès des financeurs dont 9,6 M en zone urbaine (Alès) sur la période 2018-2022, ce qui représente environ 153 % du montant prévisionnel sur la période 2018-2022. L'objectif du PGRE est clairement atteint pour cette opération en matière de moyens mis en œuvre. L'EPTB Gardons a réalisé une analyse de l'évolution des indicateurs de performance (rendements, Indice linéaire de pertes (ILP)) des réseaux depuis 2012 et 2015 à 2020. L'analyse met en évidence une amélioration des rendements d'un point de vue global même si quelques secteurs restent dans des valeurs dites « insuffisantes » ou « médiocres ». En 2021, 40 UGE4 sur 72 (données en 2020-2021) présentent un rendement qualifié de « bon » ou « acceptable » suivant les critères du schéma départemental de la ressource en eau du Gard, contre 24 UGE en 2012. L'analyse de ces indicateurs montre que 52 UGE sur 68 (présentant des données en 2020-2021) atteignent l'objectif du SAGE 2020 sur les rendements mais seules 42 d'entre elles atteignent l'objectif 2025. Ceci reflète l'importance de poursuivre la dynamique engagée afin de maintenir le niveau atteint et continuer l'amélioration de la performance des réseaux dans les années à venir.

Les cartes ci-après illustrent ces analyses.

⁴ **Unité de Gestion de réseaux d'eau potable**



- ➔ **Projets de substitution de la ressource** : plusieurs projets de substitution de ressource AEP sont en cours (dépôt de dossier faits par le SIDEA Grand'Combiennne et Générargues). La plupart des projets sont en phase de DUP et devraient émerger en fin de programme (2022). Les projets du Gravelongue (Grand Combiennne) et

du Bruel (Généragues) ont bénéficié d'un accord de financement en 2019. Un complément a également été déposé en 2021 puis en 2023 en lien avec le changement de ressource sur le Galeizon, favorable à l'hydrologie de ce dernier sur sa 1ère partie amont. En dehors des projets liés à la mise en place d'un traitement de la ressource, les montants engagés sur la période 2018-2022 représentent 41 % du montant prévisionnel pour cette période. Le projet de substitution du SIAEP de Domessargues est en cours d'avancement (DUP en cours). Le dépôt du dossier de demande de financement a été programmé pour 2023.

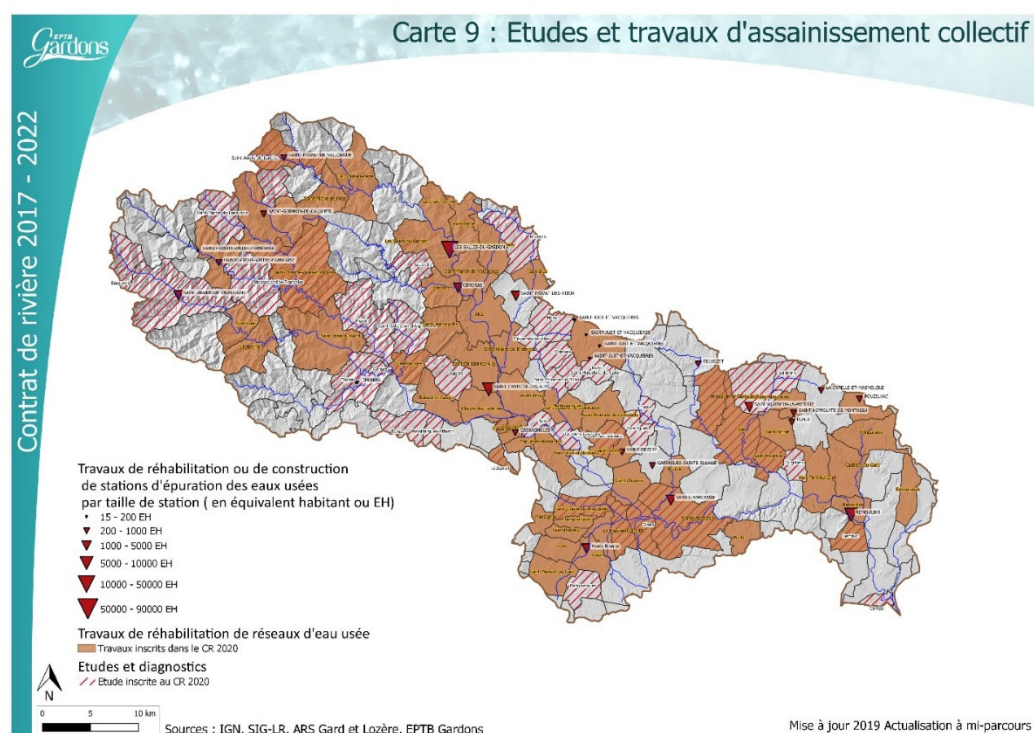
- ➔ **Les actions avec le monde agricole sont en place.** Le syndicat de gestion du Canal de Boucoiran travaille avec la Chambre d'agriculture du Gard afin de mettre en œuvre des orientations de gestion (compteurs, passage en goutte à goutte, etc.). Le système de télétransmission des mesures de débit entrant dans le canal a été remplacé fin 2018. Par ailleurs des sondes tensiométriques ont été installées sur 8 sites par la Chambre d'agriculture du Gard sur le secteur de la Gardonnenque et du Gardon d'Anduze afin d'optimiser le pilotage des exploitations en 2019. Six sites supplémentaires ont été équipés en 2020, dont 3 sur le secteur de l'Uzège, en phase avec la finalisation de l'étude d'amélioration des connaissances sur les besoins en eau d'irrigation agricole. Le nombre de sites suivis par la Chambre d'agriculture du Gard en 2020 était de 14. Le suivi de ces actions s'est poursuivi en 2022. Un COPIL de présentation des résultats a par ailleurs été organisé par la CA30 le 20 mai 2022. L'accompagnement des gestionnaires de béals est toujours en place pour la mise aux normes des prises d'eau (respect du débit réservé) et l'optimisation du prélèvement. Un tableau de bord du suivi des actions par béal est renseigné annuellement.
- ➔ **Plusieurs actions relevant de l'ancien contrat de rivière se sont poursuivies également : étude des karsts urgonien et hettangien, animation pour la réduction des pesticides et les économies d'eau, ...**



Formation CLE février 2018 – Traçage karst urgonien – HYDROPOP – Livret « L'eau à la maison » et exposition « les pesticides s'en passer tout naturellement »

Qualité des eaux / Volet B - avancement 2022 :

Les dossiers relatifs à l'assainissement ont été considérablement ralentis ces dernières années par les évolutions institutionnelles (loi NOTRE, élargissement d'EPCI-FP, transfert de compétence, etc.). Les baisses significatives de financement sur l'assainissement ralentissent la dynamique pressentie dans le contrat de rivière. Sont également à signaler des difficultés d'engagement d'actions par manque de capacité de portage, et un ralentissement de la dynamique par réduction ou arrêt des dispositifs d'aides.



- ➔ **Amélioration des connaissances** : après analyse des données existantes, un stage de master a été prévu en 2019 pour engager le bilan de la qualité des eaux à l'échelle des masses d'eau souterraines du bassin, parallèlement à l'élaboration du bilan à mi-parcours du contrat de rivière. Ce travail s'est prolongé sur les masses d'eau superficielles en 2020 avec Vicky LEPOURSOT puis en 2021 avec Alice THEUREL.

Ces deux stages de master 2 (le premier a été fortement perturbé par la situation sanitaire) ont permis de produire les **3 fiches masse d'eau superficielles suivantes en version définitive** :

- **Gardon d'Anduze (FRDR381) et affluents (FRDR10318 - L'Allarenque ; FRDR10277 – l'Amous, FRDR10500 – Le Liqueyrol ; FRDR10026 - l'Ourne),**
- **L'Avène (FRDR11390),**
- **La Droude (FRDR12022).**

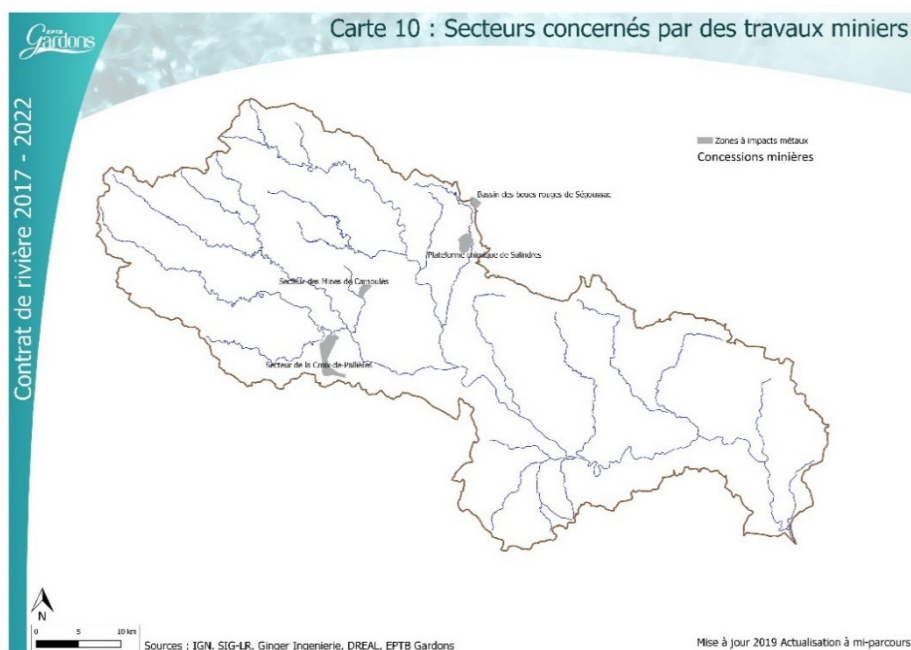
2 fiches masse d'eau ont été produites en version de travail (prédéfinitives) :

- **La Salindrenque (FRDR12042),**
- **Alzon et Seynes (FRDR10224).**

En 2022, deux stagiaires de Master, 1ère année (Alexis BATILLOT) et 2ème année (Mathilde BARDON), ont poursuivi le travail et produit les 8 fiches restantes :

- **Le Galeizon** (FRDR10791) ;
- **Le Gardon d'Alès amont** (FRDR380a - **Le Gardon d'Alès à l'amont des barrages de Ste Cécile d'Andorge et des Cambous** ; FRDR10205 - **Ruisseau le Dourdon** ; FRDR11132 - **Ruisseau le Gardon**) ;
- **La Gardonnenque** (FRDR379 - **Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic** ; FRDR10792 - **Rivière le Bourdic** ; FRDR11699 - **Ruisseau de l'Auriol**) ;
- **Le Gardon d'Alès aval** (FRDR380b - **Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages de Ste Cécile d'Andorge et des Cambous** ; FRDR10794 - **Ruisseau de Carriol** ; FRDR11713 - **Ruisseau Grabieux** ; FRDR11977 - **Ruisseau l'Alzon (Alès)**) ;
- **Les Gorges et Bas-Gardon** (FRDR378 - **Le Gard du Bourdic à Collias** ; FRDR377 - **Le Gard de Collias à la confluence avec le Rhône** ; FRDR11122 - **Ruisseau de Braune**, FRDR11487 - **Ruisseau la Valliguière** ; FRDR11973 ; **Ruisseau le grand vallat** ; FRDR12120 - **Le Bournigues**) ;
- **Le Gardon de Mialet** (FRDR382b - **Le Gard de sa source au Gardon de Saint Jean inclus** ; FRDR10448 - **le Gardon de Saint-Germain** ; FRDR382a - **Le Gardon de Sainte Croix**) ;
- **Le Gardon de Saint-Jean** (FRDR382b - **Le Gard de sa source au Gardon de Saint Jean inclus** ; FRDR10316 - **Valat de Roumégous** ; FRDR12088 - **Ruisseau de Borgne** ; FRDR12131 - **Le Boisseson**) ;
- **Le Briançon** (FRDR10301).

- ➔ **Assainissement non collectif** : sur les deux actions prévues, celle de première priorité est engagée avec la réalisation d'une étude autour de la gestion de l'eau de deux campings du bassin versant. Cette étude est un test en vue d'un élargissement de l'action en seconde phase. La seconde, en seconde priorité (programme de réhabilitation des ANC en zone à enjeux forts - Lozère) est remise en question par la suspension des aides.
- ➔ **Actions auprès des industries, des mines et autres activités** : parmi les actions de première priorité, est à signaler la production par Géodérès mi-2019, de « l'étude sanitaire et environnementale sur les anciennes exploitations minières de la Crois-de-Pallières et de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille (30) ». Ce travail doit permettre de mieux cerner l'impact des toxiques sur les exutoires de l'ancien site minier de St Félix de Pallières. Le travail de recherche sur la qualité des sédiments du Gardon d'Alès, de seconde priorité, est en cours dans le cadre d'un partenariat entre l'Agglomération d'Alès, le CNRS, l'Ecole des mines et l'EPTB Gardons (thèse en cours). L'action de réduction des pollutions industrielles dispersées n'a pas abouti en raison du retrait de la CCI d'Alès. La fromagerie de Moissac-Vallée-Française a bien réalisé l'action d'amélioration de sa chaîne de production (économies d'eau) et travaille sur l'amélioration de ses rejets liquides, mais elle a choisi de ne pas recourir aux financements liés au Contrat de rivière (pour des questions de réactivité et de simplicité dans la gestion des dossiers).



- ➔ **Les actions de lutte contre les pollutions diffuses** en zone agricole (ZA) et non agricole (ZNA) ont été conduites durant la première phase du contrat. La modification de dispositif d'aide en zone agricole (PAEC5) a marqué un point d'arrêt aux démarches en dehors des captages prioritaires. La disparition des financements en zone non agricole a également signé la fin de ce dispositif, qui se poursuit cependant au travers des animations portées par les Communes et la valorisation des outils de communication auprès du grand public (livrets, expositions).

L'EPTB Gardons suit différentes démarches de réduction des pesticides sur son bassin versant :

- **les captages prioritaires, avec participation aux réunions :** Copil de la démarche ZSCE6 du captage de Pouzilhac le 17 mars et au Copil de la démarche ZSCE du captage de Saint-Siffret le 4 octobre,
- **la démarche de lutte contre les pesticides sur le Briançon s'est poursuivie :** Comité de pilotage (16 janvier et 3 avril 2022). **L'action sur le Briançon s'est prolongée avec le projet de création de Zones Tampons Humides Artificielles (ZTHA)**, qui permettent l'abattement des teneurs résiduelles en pesticides dans les eaux de ruissellement provenant des parcelles agricoles. L'EPTB Gardons assure l'accompagnement technique et méthodologique des communes de Domazan et d'Estézargues qui sont maîtres d'ouvrages. L'opération a été lancée en 2018. Une note méthodologique a été produite par le groupement de bureau d'études ENVILYS et ENTECH Ingénierie qui a permis de définir la conception des ouvrages à créer.



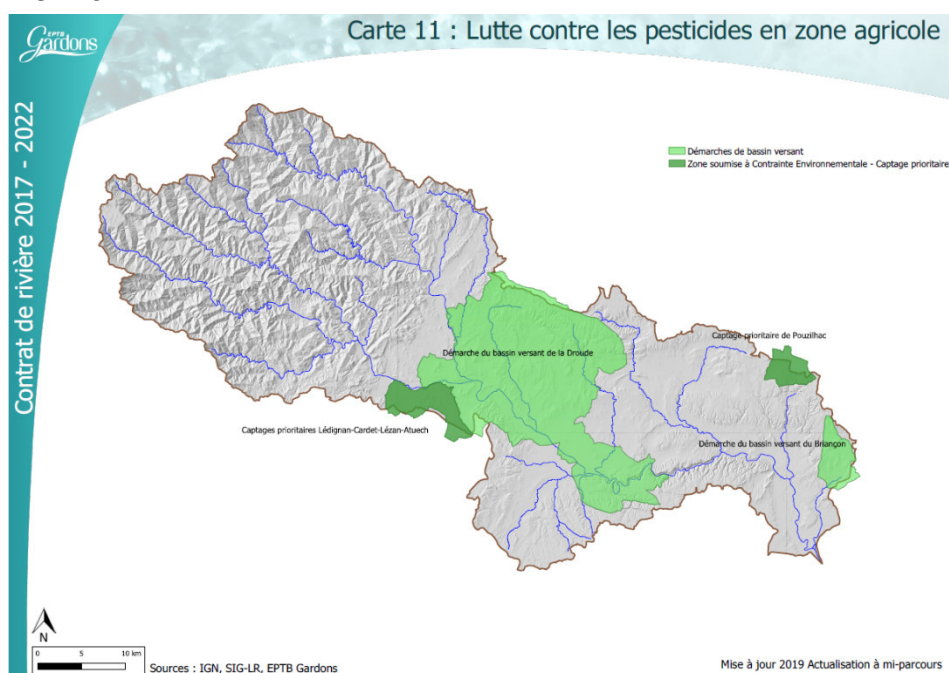
Figure 13 : Exutoire de la ZTHA végétalisée de Rampillon

⁵ PAEC : Projet agro-environnemental

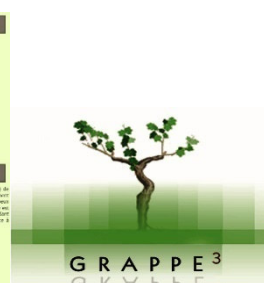
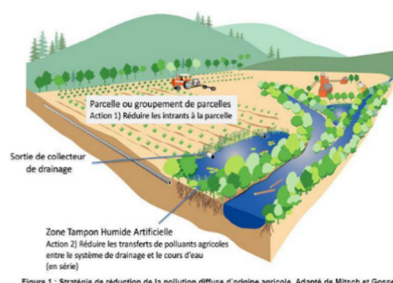
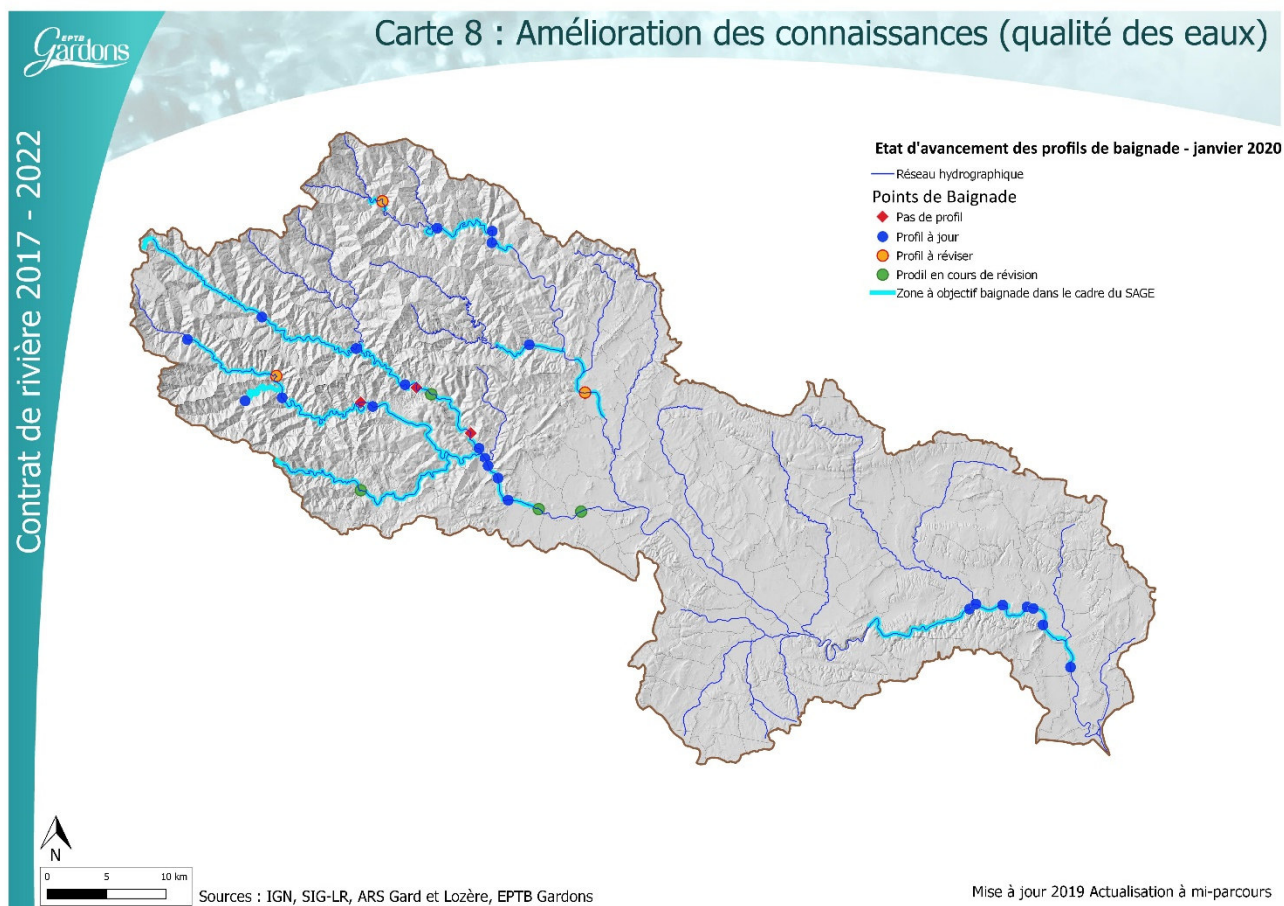
⁶ ZSCE : Zone Soumise à Contrainte Environnementale

Les études d'Avant-projet ont été présentées au comité de pilotage en début d'année 2019. Une demande de subvention a été déposée par les communes pour la réalisation de 3 ZTHA (2 sur Domazan et 1 sur Estézargues) pour un montant de 246 000 €TTC. L'EPTB Gardons a préparé les conventions de co-maitrise d'ouvrage pour la phase Réalisation de l'opération. Des investigations topographiques et géotechniques ont été réalisées en fin d'année 2019 afin de mener à bien les études PROJET des 3 ZTHA. Ces prestations ont été réalisées en 2020. Les contraintes géotechniques ont induit une modification des études projet sur un des trois sites. Une présentation des études de niveau Projet a été réalisée en 2022 ainsi que le dépôt d'une nouvelle demande de financement pour la phase réalisation. La commune d'Estézargues a quitté le projet. Il se poursuit sur Domazan.

- Le groupe départemental d'échange sur les pollutions diffuses (GEPOD) ne s'est pas réuni en 2021 ni en 2022



Enfin, les actions visant la sécurisation de la qualité des eaux de baignade se poursuivent à travers la réalisation des profils de baignade (12 réalisés dont 3 demandent à être révisés, 13 en cours de réalisation ou de validation et 7 restants). Ce travail demanderait à être achevé durant la seconde phase du contrat de rivière.



ZTHA (Domazan, Estézargues) – Rivière en bon état – fiche technique lutte contre les pesticides en ZNA –GRAPPE3

Milieux aquatiques / Volet C – bilan 2022 :

Ce volet présente un bon avancement avec des projets prioritaires et/ou « phares » engagés :

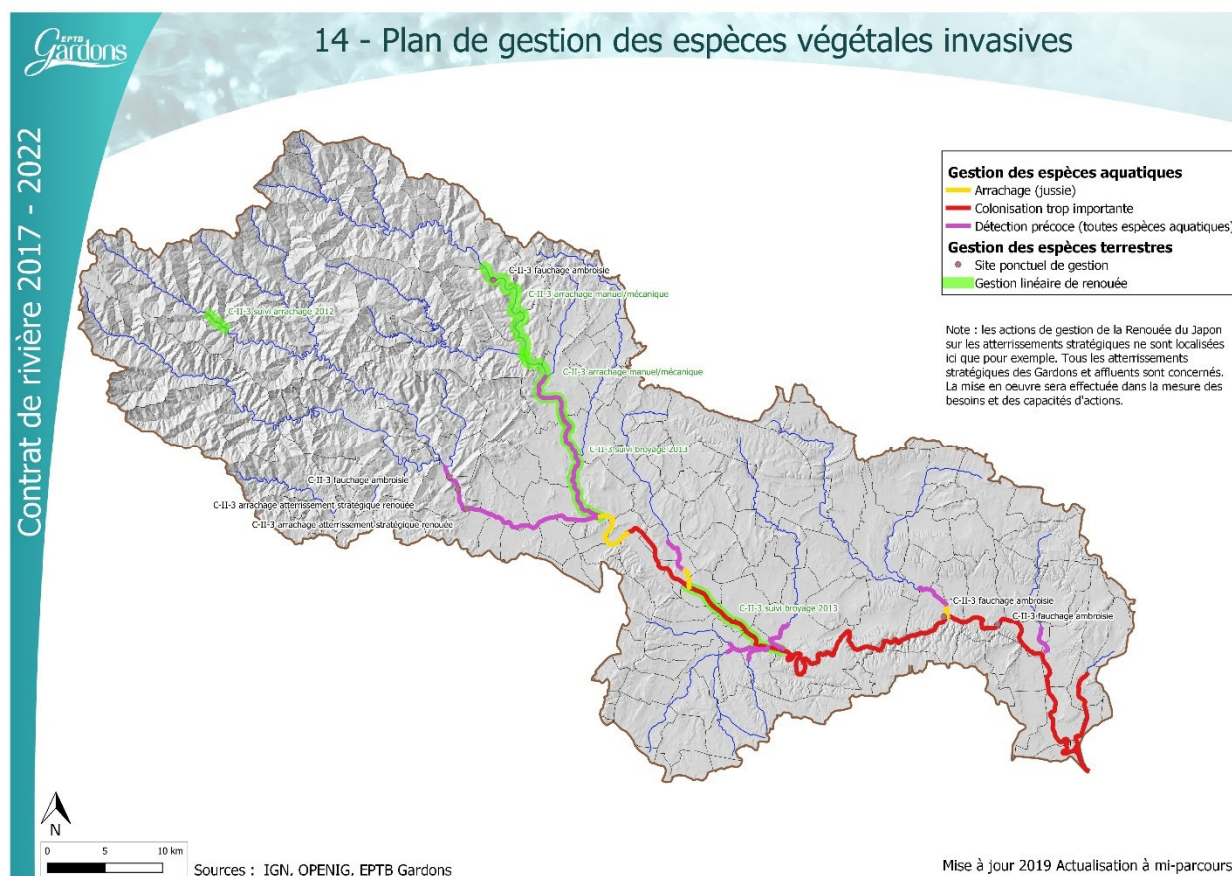
➔ **Amélioration des connaissances et du suivi et réalisations de plans de gestion durable des Gardons** : sur 6 actions, 3 sont engagées dont 2 prioritaires. Sur la base de l'analyse coût/bénéfice, le comité de pilotage du plan de gestion durable du Gardon d'Anduze a validé l'absence d'opportunité de travaux de grande ampleur sur le Gardon d'Anduze. Ce secteur sera géré dans une logique de préservation d'un espace de bon fonctionnement. 2 projets de travaux, plus modestes et soumis à certaines contraintes, seront à l'étude si les contraintes peuvent être levées.

L'entretien des parcelles relatives à la démarche de gestion durable du Gardon d'Alès aval (première priorité) s'est poursuivi et l'acquisition à l'amiable de 11 ha supplémentaires a eu lieu en 2019. La vente a été finalisée en 2019 et porte à 73 ha la surface gérée en bord de Gardon d'Alès aval. Les propriétés foncières nécessitent une surveillance régulière, réalisée en régie par l'EPTB. En 2019, des premiers dépôts sauvages ont été constatés. Un dépôt de plainte ainsi qu'une fermeture définitive du chemin d'accès a été mise en place avec l'accord et la participation du voisin. Un nouveau dépôt de faible volume a été constaté sur une autre parcelle en 2021. L'accès a été fermé. 2022 a vu plusieurs actions se concrétiser sur le Gardon d'Alès aval :

- **Finalisation de l'achat d'une parcelle par la commune de Saint Christol les Alès (9 799 m²).** Acquisition proposée par l'EPTB Gardons par préemption Espace Naturel Sensible et en lien avec la mesure compensatoire du projet de microcentrale électrique sur le seuil de Saint Chaptès (l'entreprise a entièrement remboursé l'acquisition à la mairie).
- **Signature d'une convention avec la commune de St Christol les Alès pour transmettre à l'EPTB Gardons la gestion des parcelles communales contenues dans l'emprise du Plan de Gestion Durable**, dont la parcelle précédemment citée, pour une surface totale de 26 800 m². Ce conventionnement garantit que les parcelles seront gérées conformément aux objectifs du PGD (reboisement).
- **Acquisition de 6 parcelles sur Ribaute les Tavernes**, pour une surface totale de 10 550 m². Parcelles proposées à la vente par un riverain en 2021 et dont l'achat a été aidé à 80% par l'Agence de l'Eau.

L'EPTB Gardons est désormais propriétaire ou gestionnaire d'environ 76 ha de ripisylve ou parcelles agricoles en reconversion forestière.

- ➔ **Mise en œuvre des plans de gestion des milieux aquatiques** : les 8 actions sont engagées, dont 5 de première priorité. L'EPTB Gardons est désormais l'unique maître d'ouvrage des programmes pluriannuels de restauration et d'entretien des ripisylves et des atterrissements, initialement portées par Alès agglomération, le Syndicat du Galeizon, ou sous maîtrise d'ouvrage communale. Les 6 années de mise en œuvre du plan de gestion initial (2012-2017) ont été l'occasion d'asseoir une compétence reconnue en matière de gestion d'espèces végétales invasives. Les cofinancements importants ont assuré la mise en œuvre de projets pilotes sur certains espèces (renouées, houblon du Japon, jussie, balsamine de l'Himalaya) et des partenariats nationaux



essentiels (Centre de Ressources sur les Espèces Exotiques Envahissantes⁷, groupe de travail de l'Agence de l'eau, séminaires, rédaction d'articles,...).

Le plan de gestion initial est arrivé à son échéance. Une mise à jour a été conduite en 2021 et validée par l'Agence de l'Eau dans le cadre de son accord de financement pour les actions 2021. Un bilan des actions menées est présenté annuellement dans le cadre des délibérations et demandes de financement.

Le mode de gestion le plus efficace, tant techniquement que financièrement, reste la surveillance des secteurs non colonisés et la détection précoce pour les nouvelles espèces dans le but d'un arrachage immédiat, au moment où le coût d'intervention est le plus faible. S'agissant de la Jussie, en 2020, une nouvelle implantation avait été découverte en aval du Gardon

⁷ Le GT-IBMA (Groupe de Travail sur les Invasions Biologiques en Milieux Aquatiques), auquel a été intégré de SMAGE des Gardons en 2013, est devenu le Centre de Ressources sur les Espèces Exotiques Envahissantes (<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>) en 2018.

d'Alès, sur la commune de Ribaute les Tavernes. Les recherches approfondies ont identifié une colonisation relativement importante sur le Carriol, en rive droite du Gardon d'Alès. Le bilan de la prospection sur le Carriol en 2021 est que la jussie est déjà implantée très en amont et que la source de colonisation n'est pas clairement identifiable (nombreuses ramifications dans les lotissements, impossibles à prospecter individuellement). Il n'est plus possible d'éliminer la jussie sur le Carriol : l'arrachage de la jussie n'est maintenu que sur l'aval du Carriol et le Gardon d'Alès à l'aval de la confluence. Les bilans à venir permettront de définir s'il est intéressant de maintenir ce linéaire d'arrachage ou s'il est préférable d'abandonner ce secteur. Pour rappel, le **Carriol aval a été ajouté au programme d'arrachage suite à la découverte de la nouvelle implantation en 2020. Au cours des 2 arrachages réalisés en 2022 (juillet et septembre), soit 10,3km, 6,5 m3 de jussie ont été extraits.**

Deux sites d'implantation de la jussie ont également été observés sur le Briançon à Théziers, sur le secteur ayant été renaturé en 2020. Une mission d'inventaire et d'arrachage a immédiatement été commandée en 2020 et reconduite depuis. **Contrairement au Carriol, la détection plus précoce sur le Briançon permet d'espérer éliminer la jussie de ce linéaire à court terme.**

Arrachage de la renouée : les périmètres des conventions avec TEDAC et Les Jardins du Galeizon, deux structures d'insertion, ont été étendus en 2018 aux secteurs préalablement traités mécaniquement. Le fonctionnement avec les deux structures d'insertion permet le traitement continu et cohérent du Gardon depuis la traversée urbaine de La Grand'Combe jusqu'à Cendras. Les secteurs traités mécaniquement en 2013 (Gardon entre Alès et Vézénobres, et la Gardonnenque entre Moussac et Dions), en 2017 (Traversée d'Anduze et de Tornac) et en 2019 (Traversée de La Grand'Combe et atterrissement à Thoiras) ont été suivi manuellement ensuite. Ce suivi manuel (arrachage des repousses et des nouvelles implantations issues de propagules arrivant de l'amont) est indispensable au maintien des résultats obtenus.

Concernant le traitement mécanique de la renouée sur les atterrissements stratégiques, suite à l'inventaire de terrain réalisé en 2020, l'implantation de la renouée du Japon est apparue forte dans la traversée d'Alès. Cette observation a conduit à l'intégration de ce linéaire dans le plan de gestion des atterrissements. Pour des raisons financières, mais également techniques, le traitement de l'intégralité du linéaire s'échelonnera sur plusieurs années. Une contrainte supplémentaire est effectivement notée : la renouée est régulièrement présente dans des enrochements qui rendent l'extraction mécanique impossible. **La première opération de gestion de la renouée dans la traversée d'Alès a eu lieu en 2021 avec le broyage-bâchage des matras de renouées présentes entre le pont de la rocade et l'ancienne cimenterie.**

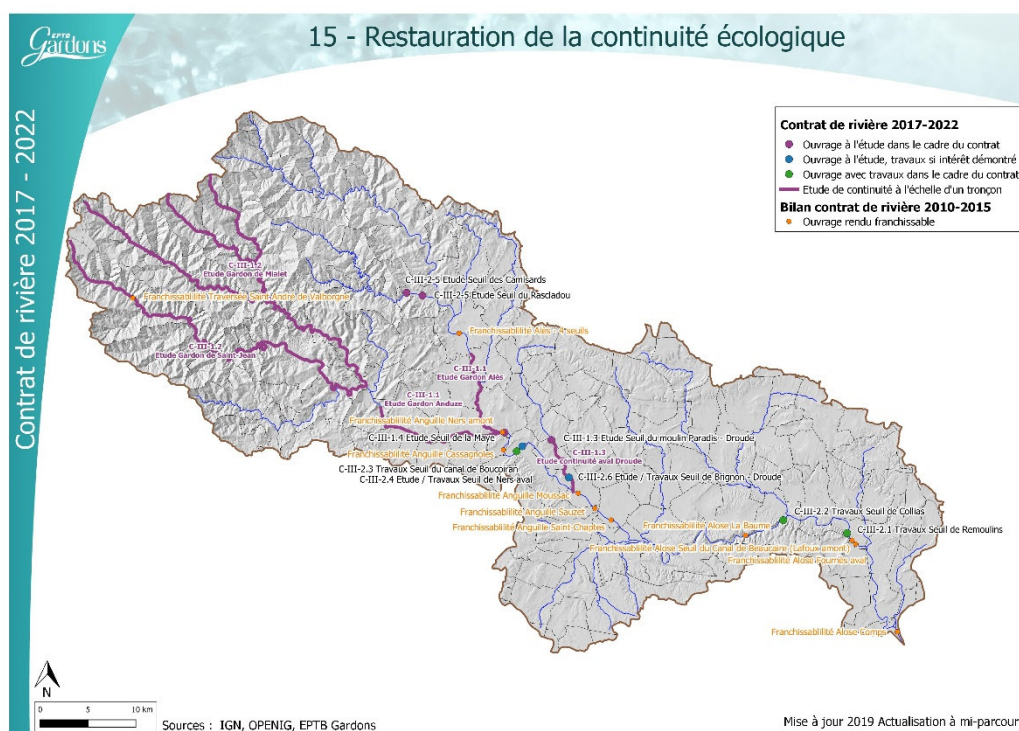
En 2022, 2 sites ont fait l'objet de travaux : l'atterrissement de Brignon et la 2ème et dernière partie de l'atterrissement de Thoiras. S'y sont ajoutés des travaux expérimentaux dans la traversée d'Alès, programmés en novembre 2022 sur certaines stations complexes en aval du pont de la Royale : le bilan de ces travaux a été conçu pour envisager les modalités de traitement à venir des autres stations de renouées dans la traversée d'Alès.

Gestion des espèces « émergentes » : s'agissant de l'**égérie dense**, espèce découverte en 2014 sur le bassin versant, il a été constaté en 2022, que cette espèce poursuit son implantation régulière mais sans impact observé sur la biodiversité à l'heure actuelle. S'agissant de la **laitue d'eau**, Cette plante est exclusivement flottante et transite naturellement avec le courant. Pour

éviter une installation durable de cette espèce sur les Gardons, le plan de gestion intègre une action d'arrachage minutieux des plantules présentes sur le Gardon, en amont du seuil de Comps, lorsque les crues n'ont pas été suffisantes et que des plantules sont observées en octobre. Aucun arrachage n'a été effectué en 2022. Enfin, concernant *Solanum viarum*, découverte en 2019 sur les berges du Gardon, aucun pied « vif » n'a été détecté sur ce site à l'été 2022. La pression de prospection a été cependant peu élevée.

- ➔ **Restauration de la continuité écologique** : s'agissant du volet « études », 3 actions de seconde priorité ont été engagées sur les 4 prévues.

Parmi ces actions « études », la fédération de pêche du Gard, intéressée par la restauration de la continuité écologique sur l'aval de la Droude, s'est portée maître d'ouvrage de l'étude prévue. L'étude a débuté en 2019. L'étude a conclu à l'absence d'action sur le seuil du moulin Madame (suivi de la dégradation « naturelle ») mais à la pertinence de conduire un projet d'effacement sur le seuil situé à l'amont ou « seuil du Moulin de Portal » (intégré à l'étude suite à la phase diagnostic). La fédération de pêche s'est donc positionnée sur la réalisation des travaux sur ce nouveau seuil et a sollicité l'EPTB Gardons sur deux volets : l'appui au portage du projet et l'accompagnement sur la gestion des prélèvements amont (plusieurs préleveurs pour des usages agricoles potentiellement impactés par le projet d'effacement). L'effacement du seuil nécessite au préalable le remplacement des pompages agricole direct par un pompage en profondeur, seule ressource envisageable dans ce secteur. **Les résultats du bureau d'études Berga Sud ont été rendus en 2022. La ressource potentiellement disponible est incertaine et peinerait à satisfaire le débit attendu. En outre, l'estimation financière des équipements de pompage et d'adduction jusqu'aux parcelles agricoles est très élevée. Les agriculteurs et les mairies concernées se sont logiquement prononcés contre le projet, actant son abandon.**



S'agissant des 3 actions du volet « travaux », rappels de quelques particularités :

L'action portant sur le Galeizon reste intégrée au programme d'actions « Rivière sauvage ».

- ➔ **Restauration de la continuité écologique - Seuil de Remoulins/ canal de Beaucaire** : le seuil de l'ASA du canal de Beaucaire a été mis en transparence par des travaux de démontage du confortement réalisé en rive gauche. Le nouveau lit du Gardon qui s'est créé en aval de cette brèche suite à la crue de septembre 2002 a ainsi été connecté avec le plan d'eau amont. La franchissabilité de l'ouvrage est donc maintenant assurée. Toutefois, si ce premier objectif est atteint, cela n'est pas sans conséquence sur la passe à poissons du seuil de Remoulins située en amont. En effet le niveau d'eau en pied de passe était dépendant de la cote fixée par le seuil de l'ASA du canal de Beaucaire. Il a fortement chuté suite aux travaux limitant ainsi l'efficacité du dispositif de franchissement du seuil de Remoulins (la cote de la passe à poissons avait été calée en fonction de la cote du seuil du canal de Beaucaire qui devait être à l'époque conforté). Dans ce contexte, l'EPTB Gardons a procédé à une analyse globale du complexe constitué des 2 seuils, des différentes solutions envisageables et a mené une concertation auprès des partenaires afin de lancer une opération d'aménagement de la passe à poissons du seuil de Remoulins. Le projet a été défini techniquement (une passe de même nature que celle existante mais beaucoup plus longue et évolutive), la demande de financement pour la phase travaux a été déposée en 2019.

Les travaux ont pu débuter en 2021. La phase préparatoire s'est déroulée durant les mois de mars. Les terrassements ont été menés pour accéder au Gardon et créer la piste de battage.

Les pieux et les palplanches ont été implantés durant le mois d'avril, mai et juin pour créer le caisson qui entoure la passe à poissons.

Les radiers puis les bassins de repos ont été mis en œuvre durant les mois de juin, juillet et août. Ils ont été rigidifiés à l'aide de pieux. Les menhirs et les blocs de fond de passe ont été implantés durant l'été et le mois de septembre. Les travaux de finitions ont eu lieu en septembre, octobre et novembre pour une mise en eau de passes à poissons en décembre.

Malgré les multiples crues qui sont survenues durant le chantier, la passe a pu être réceptionnée avant la fin de l'année 2021. La levée de la garantie de parfait achèvement a été prononcée fin 2022.

- ➔ **Restauration de la continuité écologique - Seuil de Collias** : la présence du captage d'eau potable en amont de l'ouvrage ainsi que des enjeux environnementaux (site classé, espèces protégées) ont rendu le dossier complexe à mettre en œuvre et imposé des délais supplémentaires à ceux envisagés au départ. Le projet d'effacement de ce seuil est conditionné au déplacement du captage AEP par la commune, l'avant-projet ayant mis en évidence un risque de lien entre le seuil et la ligne d'eau du captage AEP. Le projet a été défini techniquement. Il consiste à la création d'une échancrure centrale avec remaniement des blocs et reprises des parements des portions d'ouvrage conservées. Ce projet a été stoppé, suite à une évolution des volontés locales, aux échéances municipales de 2020.
- ➔ **Restauration physique – Briançon à Théziers** : le dossier de la restauration du Briançon à Théziers a été mené à son terme. Il s'agit d'un dossier structurant qui est rattaché au contrat de rivière précédent. 2020 a été l'année de réalisation du chantier.

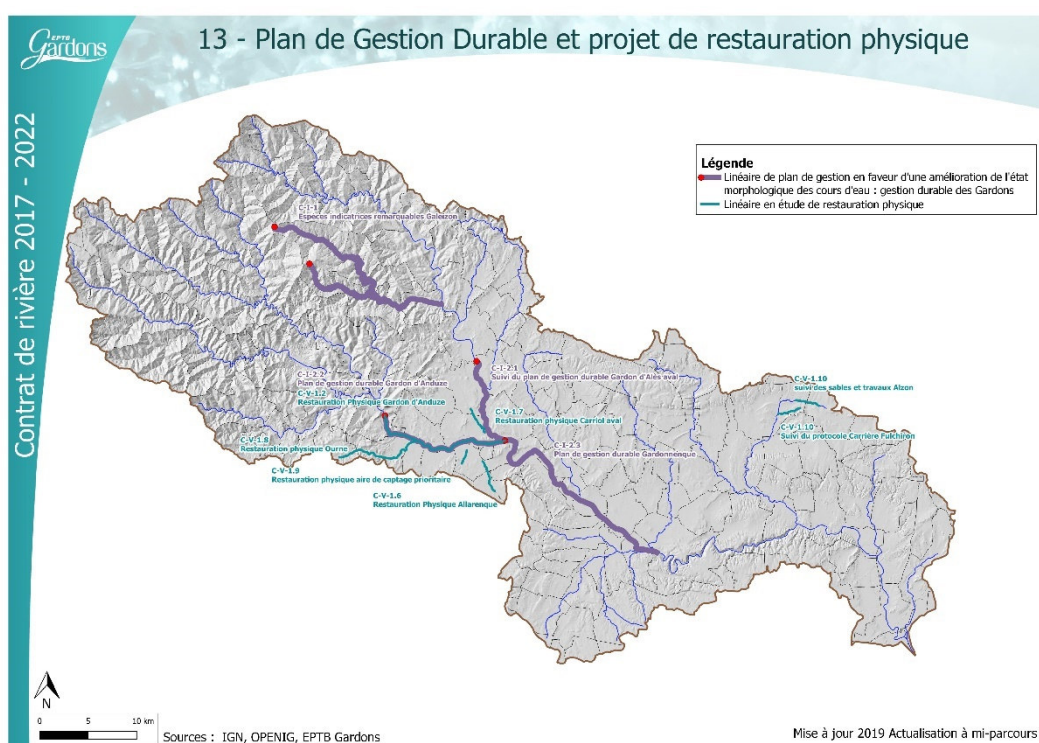
Les réseaux ont été déviés : seconde phase de l'intervention sur le réseau BRL, réseau ENEDIS, Orange et eau potable. L'entreprise PERRIER TP a procédé aux terrassements. Une noria de camions a été mise en œuvre pour évacuer les déblais sur les sites de dépôt prévus à cet effet. Les terres présentant des rhizomes de cannes de Provence ont fait l'objet d'un traitement spécifique : extraction des rhizomes et éléments grossiers par tri et criblage pour désactiver la plante, puis enfouissement sous 2 m de terre dans les zones de dépôt. La terre végétale issue du criblage a été remise en place sur les berges du Briançon. Deux ponts limitant la section hydraulique ont été remplacés par des passages à gué. Le secteur en aval de la voie ferrée a fait l'objet d'un confortement. Les mesures d'accompagnements environnementales ont été réalisées : transplantation des plants d'aristolochie, gîtes à chauve-souris, à macrofaune et à entomofaune. L'entreprise DIAZ a mis en œuvre les géotextiles sur les zones soumises aux écoulements les plus contraignants puis a ensemencé le site.

La situation sanitaire et le confinement du printemps 2020 ont dû être gérés alors que le chantier était en cours. Il a connu une phase d'arrêt avant de pouvoir reprendre. Des visites de chantier en petit comité ont été organisées avec les élus de Théziers et les financeurs. Il n'a pas été possible d'organiser une visite ouverte à un public plus élargi.

La procédure de résiliation au tort de Philip Frères du marché de libération d'emprise s'est achevée par la signature d'un protocole transactionnel.

En 2021, les travaux se sont prolongés avec la fin des travaux de génie végétal. Plus de 20 000 arbres, arbustes et hélophytes ont été plantés. Les 460 m linéaires les plus sensibles aux crues ont également été protégés par génie végétal utilisant le saule.

Un arrosage régulier a été assuré pendant les années 2021 et 2022 pour permettre une bonne reprise des végétaux. Ils ont toutefois été stoppés durant l'été 2022 en raison des restrictions imposées par arrêté préfectoral en raison des conditions de sécheresse.



- ➔ **Restauration physique – Affluents** : le schéma d'aménagement de l'Auriol et la concertation conduite sur l'Ourne ont été réalisés hors contrat de rivière.

Plusieurs sous bassins versant présentent des problématiques récurrentes liés aux crues sans qu'il émerge de solutions techniques satisfaisantes. Une tension légitime est ressentie localement, accentuée par une incompréhension des modes de gestion et de fonctionnement des cours d'eau.

Ainsi, suite aux crues de fin 2014, des démarches ont été engagées par l'EPTB Gardons sur 4 sous bassins versants : l'Auriol, en Gardonnenque, l'Allarenque et l'Ourne sur le Gardon d'Anduze et le Carriol aval sur le Gardon d'Alès. Elles ont pour objectifs de mieux diagnostiquer les problématiques relevées, de chercher des solutions durables et réalistes et d'améliorer les échanges entre le l'EPTB Gardons et les habitants sur le sujet de la gestion des cours d'eau.

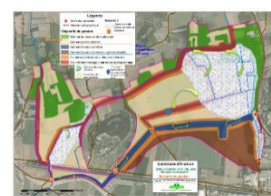
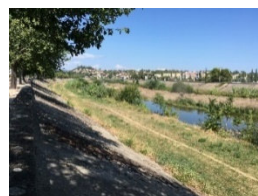
Ces démarches ont fait l'objet d'une réunion de comité de pilotage le 1er octobre 2015. Le montant de l'enveloppe s'élevait à 48 000 €TTC. L'opération est achevée mais a conduit à plusieurs démarches complémentaires.

Un schéma d'aménagement spécifique a été conduit sur l'Auriol. Faute de financement, il n'a pas été suivi de travaux.

Une démarche particulière a été conduite sur l'Ourne. Dans le cadre des échanges d'expérience avec la structure de bassin versant COPENIC (Québec), une démarche de concertation a été conduite en 2017. Par manque de temps et en l'absence d'urgence, les investigations n'ont pas été poursuivies.

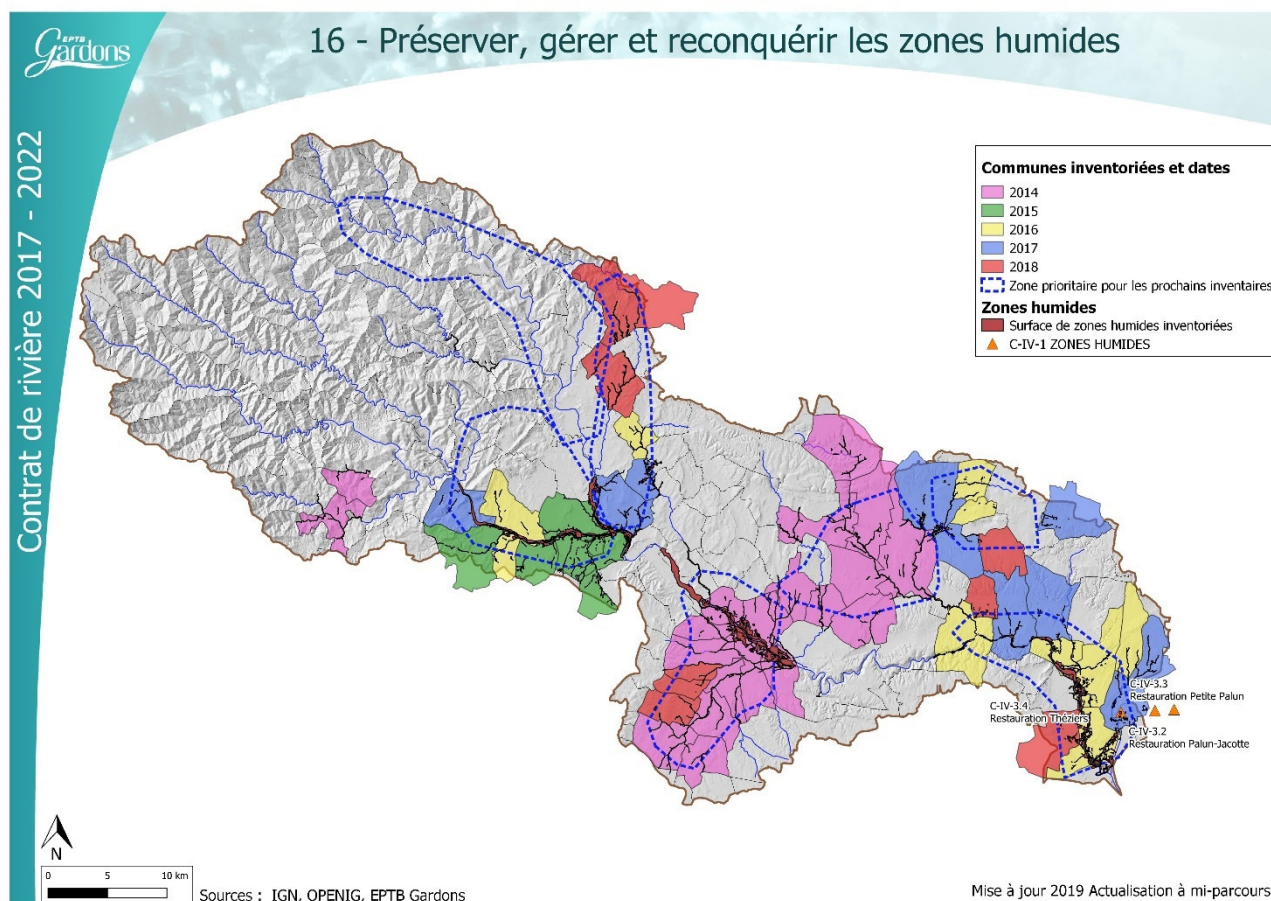
Au regard des plans de charge des agents, les démarches sur le Carriol ont été mises en attente (reprise prévue en 2023).

- ➔ **Restauration de la continuité écologique – seuil de Saint Chaptes** : la passe à anguille a été installée (contrat de rivière précédent, génie civil réalisé en 2015 puis travaux bloqués en lien avec un contentieux avec le maître d'œuvre et l'entreprise, ouvrage finalisé en 2017).



Attribution du Label Rivière Sauvage - Traitement de la renouée du Japon à Anduze – Entretien du Gardon à Alès - Les Paluns

- ➔ **Préserver, gérer et reconquérir les zones humides** : 4 actions majeures ont été engagées à la date du bilan du contrat en 2022, dont la restauration de la zone humide de la Palun. Le suivi des PLU s'est poursuivi avec de bons résultats pour la préservation des zones humides. Les résultats des inventaires complémentaires zones humides, indispensables au suivi des PLU et des SCOT, sont disponibles sur <http://zoneshumides.les-gardons.com>. L'action de restauration d'une zone humide sur le bas gardon a été abandonnée par le porteur. Un besoin nouveau a été identifié en 2022 sur les zones humides : des acteurs locaux diversifiés (communes, propriétaires, gestionnaires de



milieux, administrations d'état) sollicitent régulièrement l'EPTB Gardons pour une mission de conseil sur les enjeux et modalités de gestion souhaitables de zones humides. L'EPTB Gardons ne dispose pas du temps et des compétences techniques suffisantes pour aider ces acteurs à la définition de ce qui s'apparente à l'esquisse d'un plan de gestion. Pour répondre à ces demandes, une mission a été envisagée pour la suite, pour confier à un prestataire extérieur l'accompagnement des initiatives locales. Il s'agit d'identifier les enjeux et les choix de gestion adaptés à des zones humides à fort intérêt de gestion ou de restauration (prairies humides, source calcifiantes, mares temporaires,...).

- ➔ **Restaurer les milieux aquatiques** : 5 actions de seconde priorité sur 10 ont été engagées. Les actions portées par la fédération de pêche et sur la Carrière de Vallabrix se sont poursuivies. Un manque de capacité de portage est cependant à signaler pour 2 actions engagées (Carriol aval et cours d'eau dans l'aire des captages prioritaires Lézan-Lédignan-Cardet). Elles ont été suspendues sur la période du présent contrat de rivière. La réflexion sur un plan de gestion pour l'Allarenque

➔ **Assurer une gestion équilibrée entre usages et préservation des milieux** : une action de première priorité est achevée, les labélisations « Rivière Sauvage » et « Rivière en bon état » ayant été attribuées au Galeizon (co-portage SHVC- Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles et EPTB Gardons). Deux autres actions de seconde priorité sont engagées : l'étude d'aménagement des sites de pratique de canoë-kayak dans les gorges du Gardon se poursuit et devrait donner lieu à une proposition d'aménagements. La pré-étude visant la création d'un sentier pédagogique à proximité du Gardon à Saint Christol les Alès a été conduite. La mairie a cependant décidé de suspendre la mise en œuvre de ce dernier.

➡ **Les 7 actions envisagées sont engagées avec les projets prioritaires qui présentent un bon avancement** : animation en place, mise en œuvre de la GEMAPI réalisée, réflexion sur la compétence assainissement/eau potable engagée sur plusieurs territoires, structuration du SIG en cours, communication (Site internet mis à jour avec le changement de nom du syndicat, journal des Gardons en cours de finalisation, actualités du site internet...)



Nouvelle organisation territoriale de la gestion de l'eau basée sur les communautés de communes et d'agglomération

Le contrat de rivière 2017-2022 a été mis en téléchargement sur le site internet de l'EPTB des Gardons : http://les-gardons.com/2017/gardons_contrat_riviere/

Un module de consultation en ligne a été intégré sur le site internet. Une clé USB a également été réalisée intégrant les fichiers à télécharger et le module de consultation du contrat. La diffusion de la clé USB du contrat de rivière aux partenaires, collectivités et principaux maîtres d'ouvrage, a été associée à celle d'une clé USB contenant le SAGE réalisée en 2018, spécifiquement pour les membres de la CLE.

Nota bene : le SMAGE des Gardons est devenu EPTB Gardons en 2018 mais l'ensemble des documents constituant le contrat de rivière, élaborés avant cette évolution, ont été diffusés avec le nom et logo du SMAGE.



Page d'accueil du module de consultation du contrat de rivière 2017-2022 sur le site internet de l'EPTB Gardons : [\(http://les-gardons.com/2017/gardons_contrat_riviere/\)](http://les-gardons.com/2017/gardons_contrat_riviere/)

5. Bilan du contrat de rivière au regard des objectifs du SDAGE et de son programme de mesure

5.1 CONTRAT DE RIVIERE ET PROGRAMME DE MESURE DU SDAGE (PDM)

L'analyse détaillée de la correspondance des opérations du contrat de rivière SDAGE a été intégrée directement dans les fiches opérations au moment de l'élaboration du contrat de rivière.

Le programme de mesures du SDAGE recense les mesures dont la mise en œuvre est nécessaire à l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE pour la période 2016-2021.

Le tableau suivant rappelle le réajustement à mi-parcours des opérations du contrat de rivière des Gardons vis-à-vis des mesures du PDM, pour certaines indirectes (études qui concourent à des travaux) pour le bassin versant des Gardons (masses d'eau superficielles) et ses masses d'eau souterraines. Les fiches opérations précisent pour chaque opération les mesures du PDM visées.

Tableau 11 : Correspondance entre contrat de rivière et programme de mesures du SDAGE

Contrat de rivière (2017-2022) et programme de mesures (2016-2021)				
Pressions à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Secteurs ou code des masses d'eau concernées)	Opérations du contrat de rivière (bleu : réajustement à mi-parcours, action supprimée)
Prélèvements	RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	322, bv	A-1-1.1 à 6 (pré-requis aux mesures RES0201), A-I-3.2, A-IV-4.1 à 6
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	322, bv	A-1-3.1 , A-IV-1 à 3
	RES0301	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE	bv	-
	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	322, bv	A-III-1.1 et 2
Pression à traiter : Altération de l'hydrologie	RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation	bv	-
Pollution diffuse par les pesticides	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	322, 220, bv	B-V-1.1, 1.4 et 1-6
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	322, 220, bv	B-V-1.1, 1.4 et 1-6
	AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	322, 323, 220 (nutriments, pesticides)	B-V-1.1
	COL0201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives	322, bv	B-V-2
Pression à traiter : Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)	IND0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et de l'artisanat	bv	B-IV-2.1
	IND0601	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)	bv	B-IV-1.1 et 1-2 , 3.1 et 3.2
	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	bv	-

Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	bv	-
	ASS0401	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	bv	B-III-3 3.1 à 3.3 (fusion de B-III-3.1 à 3 en une seule opération B-III-3)
	ASS0501	Equiper une STEP d'un traitement suffisant dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	bv	B-III-3 3.1 à 3.3 (fusion de B-III-3.1 à 3 en une seule opération B-III-3)
	ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)	bv	B-III-3 3.1 à 3.3 (fusion de B-III-3.1 à 3 en une seule opération B-III-3)
	ASS0601	Supprimer le rejet des eaux d'épuration en période d'étiage et/ou déplacer le point de rejet	bv	B-III-3 3.1 à 3.3 (fusion de B-III-3.1 à 3 en une seule opération B-III-3)
Pression à traiter : Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	bv	B-IV C-III-2.1 à 2.7
Pression à traiter : Altération de la morphologie	MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	bv	C-I-2.2 à 2.3 2.4
	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	bv	C-V-1.2
	MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	bv	C-I-2.2 à 2.3, 2.4 , C-I-3.1 et 3.2, C-V-1.1 et 2, C-V-1.3 à 1.5 , C-V-1.6 à 1.9)
Directive concernée : Qualité des eaux de baignade	AGR0801	Réduire les pollutions ponctuelles par les fertilisants au-delà des exigences de la Directive nitrates	bv	B-V-1.1
	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	bv	-
	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	bv	B-III-1 et 2 (B-III-2.1 à 2.3 fusionnées en une seule opération B-III-2)
	ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	bv	B-II-2 (B-4-1)
Directive concernée : Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates	128, 532, 22, 323, bv	B-V-1.1
	AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates	128, 532, 22, 323 bv	B-V-1.1
	AGR0803	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates	323, 128, 532, 220	-
Directive concernée : Préservation de la biodiversité des sites NATURA 2000	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	602	C-IV-3.1 , C-IV-3.2 à 3.5
Directive concernée : Qualité des eaux destinée à la consommation humaine	AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	323, 220 (cf pollution diffuse par les pesticides)	B-V-1.1

L'évaluation du contrat de rivière intègre le fait de s'intéresser à l'évolution de l'état des masses d'eau entre deux cycles de la Directive cadre sur l'eau (DCE) encadrant la période sur laquelle porte le contrat de rivière. **Il convient toutefois de nuancer très fortement l'importance donnée à cet**

analyse, compte-tenu du temps de réponse des milieux, en décalage total avec la durée d'un contrat de rivière et par la complexité des paramètres en jeu, qui plus est sur un temps très court.

Les tableaux 12 et 13 ci-après présentent l'évolution et l'origine du classement des masses d'eau du territoire vis-à-vis du risque de non atteinte des objectifs environnementaux fixés par la DCE entre 2015 et 2019, c'est-à-dire 2 cycles DCE (SDAGE 2016-2021 puis 2022-2027).

Une synthèse sur l'ensemble du bassin est présentée tableau 14.

Ainsi, on peut noter (tableau 12) que **seules 3 masses d'eau superficielles du bassin versant ont concernées par un changement de classement entre 2015 et 2019 vis-à-vis des risques de non atteinte des objectifs environnementaux** : les ruisseaux du Liqueyrol et du Carriol ont été classés comme risquant de ne pas atteindre les objectifs environnementaux alors qu'ils ne l'étaient pas, le **Gardon de Ste Croix** n'étant au contraire plus une masse d'eau considérée comme « en risque ».

En outre, **3 masses d'eau souterraines ont été concernées par une évolution du classement vis-à-vis de ce risque (tableau 10)**, tenant dans les pressions identifiées à l'origine du risque de non atteinte. Il est à noter **2 masses d'eaux concernées par une amélioration** : la pollution par les nutriments agricoles n'était plus identifiée en 2019 à l'origine du risque de non atteinte des objectifs pour la masse d'eau **FRDG220 (Molasses miocènes du bassin d'Uzès)**, ni la pollution par les pesticides pour la **FRDG322 (Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et Anduze)**. Les pesticides ont en revanche été identifiés comme à l'origine du risque de non atteinte pour la masse d'eau **FRDG519 (Marnes, calcaires + calcaires jurassiques sous couverture du dôme de Lédignan)**.

Pour les raisons évoquées plus haut, l'évolution de ces classements ne peut en aucun cas être reliée au contrat de rivière.



Évolution 2015 - 2019 du classement des masses d'eau superficielles

Contrat de rivière 2017 - 2022

Évolution vis à vis du Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux de la DCE* (RNAOE) :

— le Gardon de Sainte-Croix ne fait plus partie des masses d'eau en RNAOE

— les ruisseaux de Carriol et de Liqueyrol sont des masses d'eau risquant de ne pas atteindre les objectifs

— Réseau hydrographique

*DCE : Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

FRDR382a : Gardon de Sainte-Croix

État 2015 : risque de non atteinte du bon état en 2021 (continuité écologique, régime hydrologique, prélèvements)

Mise à jour 2019 : pas de risque identifié

FRDR10794 : Ruisseau de Carriol

État 2015 : pas de risque identifié

Mise à jour 2019 : risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2027 (nutriments agricoles et substances toxiques hors pesticides)

FRDR10500 : Ruisseau de Liqueyrol

État 2015 : pas de risque identifié

Mise à jour 2019 : risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2027 (altération de la morphologie, pesticides)



Sources : IGN, SIG-LR, BD TOPO, 2015: référentiel SDAGE 2016-2021, 2019: révision état des lieux des masses d'eau (données provisoires), EPTB Gardons

Mise à jour 2019 Actualisation à mi-parcours

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DES GARDONS

Tableau 12 : Évolution entre 2015 et 2019 du classement des masses d'eau superficielles vis-à-vis du risque de non atteinte des objectifs environnementaux

Code Masse d'eau	Nom Masse d'eau	2015 : classement en risque ou non de la masse d'eau	2015 : origine du classement en Risque de non atteinte du bon état								2019 : classement en risque ou non de la masse d'eau	2019 : origine du classement en Risque de non atteinte des objectifs environnementaux							
		RNAE 2021	Pollutions par les nutriments urbains et industriels	Pollutions par les nutriments agricoles	Pollutions par les pesticides	Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	Prélèvements d'eau	Altération du régime hydrologique	Altération de la morphologie	Altération de la continuité écologique	RNAE 2027	Pollutions par les nutriments urbains et industriels	Pollutions par les nutriments agricoles	Pollutions par les pesticides	Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	Prélèvements d'eau	Altération du régime hydrologique	Altération de la morphologie	Altération de la continuité écologique
FRDR10206	ruisseau de l'oume	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
FRDR10205	ruisseau le doudon	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
FRDR10224	Alzon et Seynes	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
FRDR10277	ruisseau l'amous	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
FRDR10301	ruisseau le briançon	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
FRDR10316	valat de roumégous	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
FRDR10318	ruisseau l'allarenque	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non
FRDR10448	le gardon de saint-germain	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
FRDR10500	ruisseau de l'equyrol	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
FRDR10791	rivière le galizon	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
FRDR10792	mière le bourdic	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
FRDR10794	ruisseau de carriol	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
FRDR11122	ruisseau de braune	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
FRDR11132	ruisseau le gardon	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
FRDR11390	rivière l'avène	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
FRDR11487	ruisseau la valiguière	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
FRDR11699	ruisseau de l'autol	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
FRDR11713	ruisseau grabieux	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
FRDR11973	ruisseau le grand valat	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
FRDR11977	ruisseau l'alzon	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
FRDR12022	rivière la droude	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
FRDR12042	rivière la salindrenque	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
FRDR12088	ruisseau de borgne	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
FRDR12120	Le Bourmiquès*	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
FRDR12131	Le Boissonon	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
FRDR377	Le Gard de Collas à la confluence avec le Rhône	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
FRDR378	Le Gard du Bourdic à Collas	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui
FRDR379	Le Gard du Gardon d'Ales au Bourdic	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
FRDR380a	Le Gardon d'Ales à l'aval des barrages de Ste Cécile d'Andorge et des Cambous	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
FRDR380b	Le Gardon d'Ales à l'aval des barrages de Ste Cécile d'Andorge et des Cambous	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui
FRDR381	Le Gard du Gardon de saint-Jean au Gardon d'Ales	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
FRDR382a	Le Gardon de Sainte Croix	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
FRDR382b	Le Gard de sa source au Saint-Jean inclus	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non

Légende

Gras	Masse d'eau dont le classement en risque ou non a changé entre les deux derniers cycles DCE
Non	Pas d'identification de risque de non atteinte des objectifs environnementaux
Oui	La masse d'eau risque de ne pas atteindre les objectifs environnementaux (déclenche mesures PDM)

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DES GARDONS

Tableau 13 : Évolution entre 2015 et 2019 du classement des masses d'eau souterraines vis-à-vis du risque de non atteinte des objectifs environnementaux

CODE MASSE D'EAU	NOM MASSE D'EAU	TYPE DE PRESSION IDENTIFIEE	ÉTAT 2015 (source : SDAGE 2016-2021) : classement vis-à-vis du risque	ÉTAT 2019 (source Agence eau mai 2019 : données non stabilisées - préparation SDAGE 2022-2027) : classement vis-à-vis du risque
			RNABE 2021	RNAOE 2027
FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières	Prélèvements	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Diffuses – Agriculture Nitrates	Oui	Oui
		Diffuses – Agriculture Pesticides	Oui	Oui
FRDG117	Calcaires du crétacé supérieur des garrigues nimoises et extension sous couverture	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG128	Calcaires urgoniens des garrigues du Gard BV du Gardon	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG162	Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans le BV de la Cèze	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès	Pollutions par les pesticides	Oui	Oui
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Pollutions par les nutriments agricoles	Oui	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG322	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et Anduze	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Oui	Oui
		Pollutions par les pesticides	Oui	Non
FRDG323	Alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire et alluvions du Bas Gardon	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG518	Formations variées côtes du Rhône rive gardoise	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Oui	Oui
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG519	Marnes, calcaires + calcaires jurassiques sous couverture du dôme de Lédignan	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Oui
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG531	Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG532	Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard)	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG602	Socle cévenol BV des Gardons et du Vidourle	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG607	Socle cévenol BV de l'Ardèche et de la Cèze	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non

RNABE : Risque de non atteinte du bon état / RNAOE : Risque de non atteinte des objectifs environnementaux

Légende

Gras	Masse d'eau concernée par une évolution entre les deux derniers cycles DCE
Non	Pression non identifiée à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux
Oui	Pression identifiée à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DES GARDONS

Tableau 14 : Synthèse à l'échelle du bassin versant des Gardons des pressions à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux de l'ensemble des masses d'eau superficielles (évolution 2015-2019)

Année de référence de l'état des masses d'eau	Pollutions par les nutriments urbains et industriels	Pollutions par les nutriments agricoles	Pollutions par les pesticides	Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	Prélèvements d'eau	Altération du régime hydrologique	Altération de la morphologie	Altération de la continuité écologique
État 2015 (source : SDAGE 2016-2021)	6 masses d'eau :	1 masse d'eau :	13 masses d'eau :	4 masses d'eau :	9 masses d'eau :	12 masses d'eau :	17 masses d'eau :	11 masses d'eau :
	Alzon et Seynes	rivière le Bourdic	Ruisseau de l'ourne	ruisseau de l'ourne	ruisseau de l'ourne	ruisseau de l'ourne	ruisseau de l'ourne	Alzon et Seynes
	ruisseau le Briançon		Alzon et Seynes	ruisseau l'amous	ruisseau l'allarenque	ruisseau l'amous	Alzon et Seynes	ruisseau l'amous
	rivière le Bourdic		ruisseau le briançon	rivière l'avène	rivière la salindrenque	ruisseau l'allarenque	ruisseau l'amous	ruisseau le briançon
	ruisseau de Braune		ruisseau l'allarenque	Le Gard de Collias à la confluence avec le	Le Gard de Collias à la confluence avec le	ruisseau la valliguière	ruisseau le briançon	rivière la salindrenque
	Le Gard de Collias à la confluence avec le		Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc.	Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc.	Le Gard du Bourdic à Collias	Le Gard du Bourdic à Collias	ruisseau l'allarenque	Le Gard de Collias à la confluence avec le
	Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc.		ruisseau de braune	Ruisseau Grabieux	Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic	Le Gard de Collias à la confluence avec le	ruisseau de braune	Le Gard du Bourdic à Collias
			rivière l'avène		Le Gard du Gardon de Saint-Jean au Gardon	Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic	Le Gard de Collias à la confluence avec le	Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic
			ruisseau la valliguière		Le Gardon de Sainte Croix	Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic	Le Gard de Collias à la confluence avec le	Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc.
			ruisseau de l'auriol		Le Gard de sa source au Gardon de Saint	Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc.	ruisseau de l'auriol	Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon
			ruisseau grabieux			Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon	ruisseau grabieux	Le Gardon de Sainte Croix
			rivière la droude			Le Gardon de Sainte Croix	ruisseau le grand vallat	Le Gard de sa source au Gardon de Saint
			Le Bournigues			Le Gard de sa source au Gardon de Saint	Le Gard de sa source au Gardon de Saint	
			Le Gard de Collias à la confluence avec le				Le Bournigues	
							Le Gard de Collias à la confluence avec le	
État 2019 dernier cycle DCE (source Agence de l'eau mai 2019-actualisation de l'état des lieux)	12 masses d'eau :	3 masses d'eau :	11 masses d'eau :	7 masses d'eau :	10 masses d'eau :	10 masses d'eau :	17 masses d'eau :	6 masses d'eau :
	Alzon et Seynes	rivière le bourdic	Alzon et Seynes	ruisseau de l'ourne	ruisseau de l'ourne	ruisseau de l'ourne	ruisseau de l'ourne	Alzon et Seynes
	ruisseau le briançon	rivière l'avène	ruisseau le briançon	Alzon et Seynes	Alzon et Seynes	Alzon et Seynes	Alzon et Seynes	Le Gard de Collias à la confluence avec le
	ruisseau l'allarenque	ruisseau de l'auriol	ruisseau de liqueyrol	ruisseau de l'amous	ruisseau de l'allarenque	ruisseau l'allarenque	ruisseau le briançon	Le Gard du Bourdic à Collias
	rivière le bourdic		rivière le bourdic	ruisseau de braune	rivière la salindrenque	rivière la salindrenque	ruisseau de l'allarenque	Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic
	ruisseau de carriol		ruisseau de carriol	rivière de l'avène	Le Bournigues	Le Bournigues	ruisseau de liqueyrol	Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc.
	ruisseau de braune		ruisseau de braune	Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc.	Le Gard de Collias à la confluence avec le	Le Gard de Collias à la confluence avec le	ruisseau de braune	Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon
	rivière l'avène		rivière l'avène	Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon	Le Gard du Bourdic à Collias	Le Gard du Bourdic à Collias	rivière l'avène	
	ruisseau de l'auriol		ruisseau la valliguière		Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic	Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic	ruisseau la valliguière	
	ruisseau grabieux		ruisseau de l'auriol		Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon	Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon	ruisseau de l'auriol	
	Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic		rivière la droude		Le Gard de sa source au Gardon de Saint	Le Gard de sa source au Gardon de Saint Jean	ruisseau grabieux	
	Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc.		Le Bournigues				ruisseau le grand vallat	
	Le Gard de sa source au Gardon de Saint						rivière la droude	
							Le Bournigues	
							Le Gard de Collias à la confluence avec le	
							Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic	
							Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc.	
							Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon	

Légende :

Code couleur	Amélioration : le paramètre n'est plus identifié comme à l'origine du classement en « risque » de la masse d'eau en 2019
	Dégradation : le paramètre n'était pas identifié comme à l'origine du classement en « risque » de la masse d'eau en 2015

5.2 CONTRAT DE RIVIERE ET SAGE

Le contrat de rivière des Gardons est l'outil identifié par le SAGE pour faciliter sa mise en œuvre (disposition E3-4 du SAGE).

Un bilan de la mise en œuvre du contrat a été présenté régulièrement à la CLE (21 décembre 2017, 6 décembre 2018, 13 décembre 2019, 12 février 2020, 19 mai 2021, 11 mai 2023), avec une information sur l'élaboration du bilan à mi-parcours en 2019 et 2020.

D. FICHES ACTIONS

Les **fiches opérations** mises à jour dans le cadre du réajustement à mi-parcours sont présentées dans un document séparé. Au sein de ces fiches, une **couleur bleue** met en évidence les évolutions par rapport aux formulations initiales du Contrat (2017).

E. TABLEAUX DE PRESENTATION

1. Tableau de suivi des actions du contrat de rivière des Gardons 2017-2022 (liste complète)
2. Programmation Eau potable
3. Programmation Assainissement (Hors ZRR)
4. Rappel / Tableau de détail du réajustement de la programmation 2020-2022 et de l'accompagnement financier envisageable

**E-1. Tableau de suivi des actions du contrat de rivière des
Gardons 2017-2022 (liste complète)**

E-2. Programmation Eau potable

- *Détail (tableau général format A3)*
- *Synthèse : Opération A-IV-1 : Réalisation de schémas directeurs AEP et de diagnostics des réseaux*
 - *Synthèse : Opération A-IV-2 Travaux d'amélioration des rendements AEP*
- *Synthèse : Opération A-IV-3 Projets de substitution en lien avec la préservation de la ressource*

***Détail programmation « alimentation en eau potable »
(tableau format A3)***

Synthèse : Opération A-IV-1 Réalisation de schémas directeurs AEP et de diagnostics des réseaux AEP

🔹 PHASAGE PREVISIONNEL PHASE 2 🔹

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total (€HT)
A-IV-1	Réalisation de schémas directeurs AEP et de diagnostics des réseaux AEP				240 000	720 000	350 000	1 310 000

🔹 PLAN DE FINANCEMENT PHASE 2 🔹

Les plans de financement sont donnés à titre indicatif (20% minimum d'autofinancement). Ils sont précisés dans le document contractuel.

Actions		Montant prévisionnel (€ HT)	TVA	Assiette	Agence de l'eau	Département Gard	Département Lozère	MO
A-IV-1	Réalisation de schémas directeurs AEP et de diagnostics des réseaux AEP	1 310 000	262 000	HT	50%	30%	30%	20%

Synthèse : Opération A-IV-2 Travaux d'amélioration des rendements AEP

🔹 PHASAGE PREVISIONNEL PHASE 2 🔹

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total hors ZRR (€ HT)
A-IV-2.1	Travaux d'amélioration des rendements AEP de première priorité en zone urbaine				2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000
A-IV-2.2	Travaux d'amélioration des rendements AEP de première priorité en zone rurale				5 032 000	4 101 900	6 002 800	15 136 700
A-IV-2.3	Travaux d'amélioration des rendements AEP de seconde priorité - économie d'eau				0	590 000	96 200	686 200
A-IV-2.4	Travaux d'amélioration des rendements AEP de seconde priorité - autres travaux				0	0	150 000	150 000

🔹 PLAN DE FINANCEMENT PHASE 2 🔹

Les plans de financement sont donnés à titre indicatif (20 % d'autofinancement minimum). Ils sont précisés dans le document contractuel.

Actions		Montant prévisionnel (€ HT) hors ZRR	TVA	Assiette	Agence de l'eau	CD 30	CD 48 ⁽¹⁾	M. O.
A-IV-2.1	Travaux d'amélioration des rendements AEP de première priorité en zone urbaine	6 000 000	1 200 000	HT	50%	0-30%	0%	20%
A-IV-2.2	Travaux d'amélioration des rendements AEP de première priorité en zone rurale	15 136 700	3 027 340	HT	50% ⁽¹⁾	0-30%	0-30%	20%
A-IV-2.3	Travaux d'amélioration des rendements AEP de seconde priorité - économie d'eau	686 200	137 200	HT	50% ⁽¹⁾	0-30%	0-30%	20-50%
A-IV-2.4	Travaux d'amélioration des rendements AEP de seconde priorité - autres travaux	150 000	30 000	HT	50%	0-30% ⁽¹⁾	0-30%	20-50%

Synthèse : Opération A-IV-3 Projets de substitution en lien avec la préservation de la ressource

🔹 PHASAGE PREVISIONNEL PHASE 2 🔹

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total (€HT) hors ZRR
A-IV-3.1	Travaux de substitution de ressource				40 000	5 380 005	150 000	5 570 005
A-IV-3.2	Travaux de substitution de ressource - Traitement				0	0	3 772 350	3 772 350

🔹 PLAN DE FINANCEMENT PHASE 2 🔹

Les plans de financement sont donnés à titre indicatif (20% d'autofinancement minimum). Ils sont précisés dans le document contractuel. Aucune opération de substitution n'est identifiée sur le Département de la Lozère d'où l'absence de taux de financement présenté.

Actions		Montants prévisionnels hors ZRR (€ HT)	TVA	Assiette	Agence de l'eau	CD 30	Région Occitanie	M. O.
A-IV-3.1	Travaux de substitution de ressource	5 570 005	1 114 001	HT	50%	10%	0 à 10%	20-45 %
A-IV-3.2	Travaux de substitution de ressource – Traitement ¹	3 772 350	754 470	HT	-70% [‡]	10%	0 %	45-70%

¹ il s'agit du même projet pour l'Agence de l'eau mais pour la Région le traitement est exclu du financement.

E-3. Programmation Assainissement

- *Détail (tableau général format A3)*
- *Synthèse / B-III-1 (Etudes, diagnostics et Schémas directeurs d'assainissement)*
- *Synthèse / B-III-2- Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement et création de réseau de transfert*
- *Synthèse / B-III-3 - Mise aux normes, réhabilitation, amélioration et construction de station d'épuration d'eaux usées*

Détail programmation assainissement (tableau format A3)

Synthèse : Opération B-III-1- Etudes, diagnostics et Schémas directeurs d'assainissement

PLAN DE FINANCEMENT PHASE 2

Les plans de financement sont donnés à titre indicatif (20% d'autofinancement minimum). Ils sont précisés dans le document contractuel.

Actions		Montant prévisionnel hors ZRR (€ HT)	TVA	Assiette	Agence Eau	CD 30	CD 48	M.O.
B-III-1	Etudes, diagnostics et Schémas directeurs	1 572 000	314 400	HT	50%	30%	20%	30%

PHASAGE PREVISIONNEL PHASE 2

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total hors ZRR (€HT)
B-III-1	Etudes, diagnostics et Schémas directeurs				947 700	335 000	290 000	1 572 000

Synthèse : Opération B-III-2- Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement et création de réseau de transfert

PLAN DE FINANCEMENT PHASE 2

Les plans de financement sont donnés à titre indicatif (20% d'autofinancement minimum). Ils sont précisés dans le document contractuel.

Actions		Montant prévisionnel hors ZRR (€ HT)	TVA	Assiette	Agence de l'Eau	CD 30	CD 48	MO.
B-III-2	Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement	19 221 393	3 844 278	HT	50% ⁽¹⁾	25%	0%	50%

PHASAGE PREVISIONNEL PHASE 2

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total hors ZRR (€HT)
B-III-2	Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement				13 126 518	2 561 600	3 533 275	19 221 393

Synthèse : Opération B-III-3 - Mise aux normes, réhabilitation, amélioration et construction de station d'épuration d'eaux usées

💧 PLAN DE FINANCEMENT PHASE 2 💧

Les plans de financement sont donnés à titre indicatif (20 % d'autofinancement minimum). Ils sont précisés dans le document contractuel.

Actions		Montant prévisionnel hors ZRR (€ HT)	TVA	Assiette	Agence de l'Eau	CD 30	CD 48	M. O.
B-III-3	Mise aux normes, réhabilitation, amélioration et construction de STEU	11 856 207	2 371 241	HT	0-50%	0-30%	0%	30-50%

💧 PHASAGE PREVISIONNEL PHASE 2 💧

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total (€HT) hors ZRR
B-III-3	Mise aux normes, réhabilitation, amélioration et construction de STEU				4 302 482	2 770 000	4 783 725	11 856 207

**E-4. Rappel : Tableau de détail du réajustement à mi-parcours du
Contrat de rivière des Gardons de la programmation 2020-2022 et de
l'accompagnement financier**

